

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2024

Conseil municipal du 6 février 2024

Département du Rhône.
Arrondissement de Villefranche



SOMMAIRE

1- CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

2- CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL GENERAL

- a. Situation globale
- b. Loi de finances pour 2024
- c. Contexte local

3- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

3-1 –Section de fonctionnement

- a. Dépenses de fonctionnement
 - i. Evolution des charges de fonctionnement
 - ii. Evolution des charges de personnel
 - iii. Etat des indemnités des élus versées en 2023
 - iv. Autres dépenses de fonctionnement
- b. Recettes de fonctionnement
 - i. Evolution des produits de fonctionnement
 - ii. Evolution de la fiscalité
 - iii. Concours de l'Etat
- c. Evolution du Résultat de fonctionnement
 - i. Evolution du résultat de gestion
 - ii. Evolution du résultat comptable
- d. L'évolution des indicateurs et ratios financiers
 - i. Evolution des marges de manœuvre budgétaire 2018 à 2023
 - ii. Evolution du taux rigidité du budget
 - iii. Evolution du taux d'épargne brute

3-2 – Section d'investissement

- a. Récapitulatif des dépenses d'équipement 2018 à 2023
- b. Programmation des investissements 2024
 - i. Projets d'investissement 2024
 - ii. Plan pluriannuel d'investissement (PPI)
- c. Recettes d'investissement prévisionnelles – programmation des demandes de subvention 2024

4- DETTE

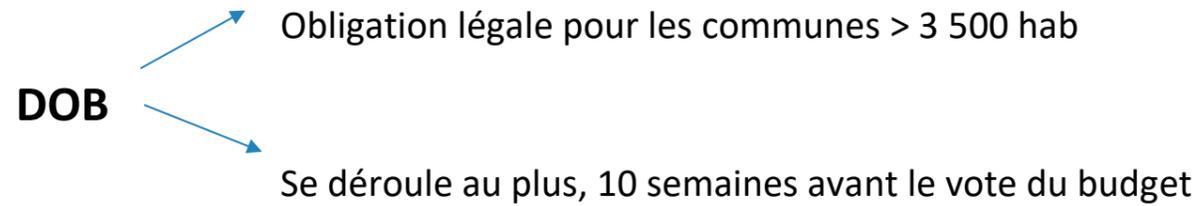
- a. Evolution des annuités d'emprunts 2018 à 2024
- b. Evolution de l'encours de la dette au 1^{er}/01/2024
- c. Indicateurs et ratios de la dette depuis 2020

5- BUDGETS ANNEXES CENTRE MUNICIPAL DE SANTE ET ZAC

- a) Le Centre Municipal de Santé
- b) La ZAC de Coucy

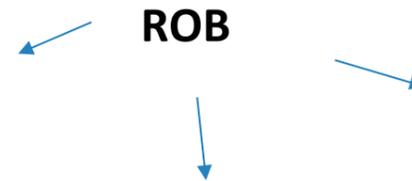
1-Cadre juridique et objectifs du Débat d'orientation budgétaire : art L2312-1 du code général des collectivités territoriales

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires et d'informer sur sa situation. Il représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire des collectivités. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. En l'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.



L'exécutif présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

Les engagements pluriannuels envisagés :
Programmation des investissements



La structure et la gestion de la dette

Les orientations budgétaires : évolution prévisionnelle des recettes et dépenses en fonctionnement et investissement (Concours financiers, fiscalité, tarification, relations financières EPCI...)

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci :

- ⇒ Est mis à la disposition du public à la mairie
- ⇒ Est transmis au Président de la COR

Dans un délai d'un mois à compter de sa tenue :

- ⇒ Il est mis en ligne sur le site internet de la ville

2-Contexte économique et social général

a. Situation globale

Contexte mondial :

L'actualité mondiale 2023 est toujours marquée par des **niveaux d'inflation élevés en net ralentissement sur la fin d'année 2023**.

On constate une baisse des taux dans certains pays émergents qui n'est pas encore envisagée dans les pays développés.

Etats-Unis : l'inflation recule (3.7% en sept 2023 contre 6.3% en janvier 2023)

Chine : sortie de la stratégie « zéro covid » et reprise de l'activité en fin 2023. La situation du marché immobilier reste préoccupante.

Contexte européen/français :

L'Europe /zone euro : **croissance faible en 2023 (+0.5%)** et **inflation qui poursuit sa baisse** (4.3% en sept 2023 contre 10.6% en oct 2022).

En France : **croissance économique + forte qu'attendu (<1%)** malgré l'inflation persistante (rebond de la consommation des ménages, dépenses d'investissement des entreprises en hausse).

2023 : ralentissement de l'inflation alimentaire et énergétique.

L'évolution du marché du travail reste favorable. Seule l'industrie a créé des emplois. Le taux d'activité des 15-64 ans s'est maintenu à son plus haut niveau historique (73.9%).

Le déficit public s'est maintenu en 2022 à un niveau élevé en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Il est stable en 2023.

Pour 2024 : fin des mesures liées aux crises sanitaires et énergétiques (bouclier tarifaire) MAIS hausse des salaires des fonctionnaires (point d'indice 4.92€) et financement de la transition énergétique devraient maintenir le déficit à un niveau élevé en 2024. (objectif -2.7% en 2027)

Prévisions 2024 : croissance +1.4%, inflation +2.6%, dette publique : 109.7% du PIB, déficit public : 4.4% du PIB.

b. Loi de finances pour 2024

loi de programmation des finances publiques 2023-2027

obj = calibrer le retour de la France dans les obj européens de déficit et d'endettement (obj 2027 : retour du déficit public sous le seuil de 3%), mise en place d'une logique de budget vert...

Loi de finances pour 2024 : approuvée dans le même contexte de majorité relative détenue par le gouvernement et de recours à l'article 49.3 de la Constitution.

- Hausse des transferts financiers de l'Etat aux collectivités (+1.3%) : **pérennisation du fonds vert augmenté de 2.5 milliards d'€** dont 1.1 ouvert aux collectivités, hausse dotation pour les titres sécurisés de 52.4 à 100 millions d'€, création d'une dotation de 5 millions d'€ pour le plan national contre les violences aux élus.
- Mesures en faveur de la planification écologique : enveloppe supplémentaire de 7 millions d'€
- Investissement local : stabilisation des dotations d'investissement à 1.8 milliards. 25% de ces dotations seront réservés à la transition écologique.
- DGF en légère hausse et centrée sur la péréquation (+320 millions d'€), augmentation du FCTVA (+6%) : les dépenses d'aménagement des terrains redeviennent éligibles
- Budgétisation verte généralisée pour les communes de plus de 3500 habitants : évaluation tout au long du cycle budgétaire de l'impact sur l'environnement des dépenses budgétaires et fiscales. Une annexe au CA 2024 intitulée « impact du budget pour la transition écologique » sera ajoutée. Une annexe « dette verte » pourra également être ajoutée.
- Généralisation du compte financier unique (CFU) qui remplacera les comptes administratifs et de gestion en 2026.

c. Contexte local

Budgets de la COR :

Principal, Déchets, Assainissement, Abattoir, économie, énergies, eau potable, loisirs, office de tourisme (intégré au BP en 2023)

2022 : taux d'épargne brute 17%

Capacité de désendettement de la COR : 5 ans pour le budget principal - Taux moyen emprunts en 2023 : 2.83%

EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT :

Recettes de fonctionnement (produits et services et recettes fiscales en légère hausse en 2022)

Dépenses de fonctionnement : charges à caractère général en hausse du fait de la hausse des dépenses énergétiques (+ 350k€ après amortisseur)

Personnel : au 31/12/2022 : 172 agents sur emplois permanents (55.81% sont des femmes et 44.19% des hommes)

Charges en légère hausse du fait de la revalorisation du point d'indice, du reclassement d'agents en cat B, de la mise en œuvre de la GIPA

Objectif de maintien des dépenses de gestion

2023 : renouvellement de plusieurs concessions de service public : camping lac des sapins (autorisation d'occupation temporaire), eau potable Poules les Echarmeaux, abattoir et atelier de découpe.

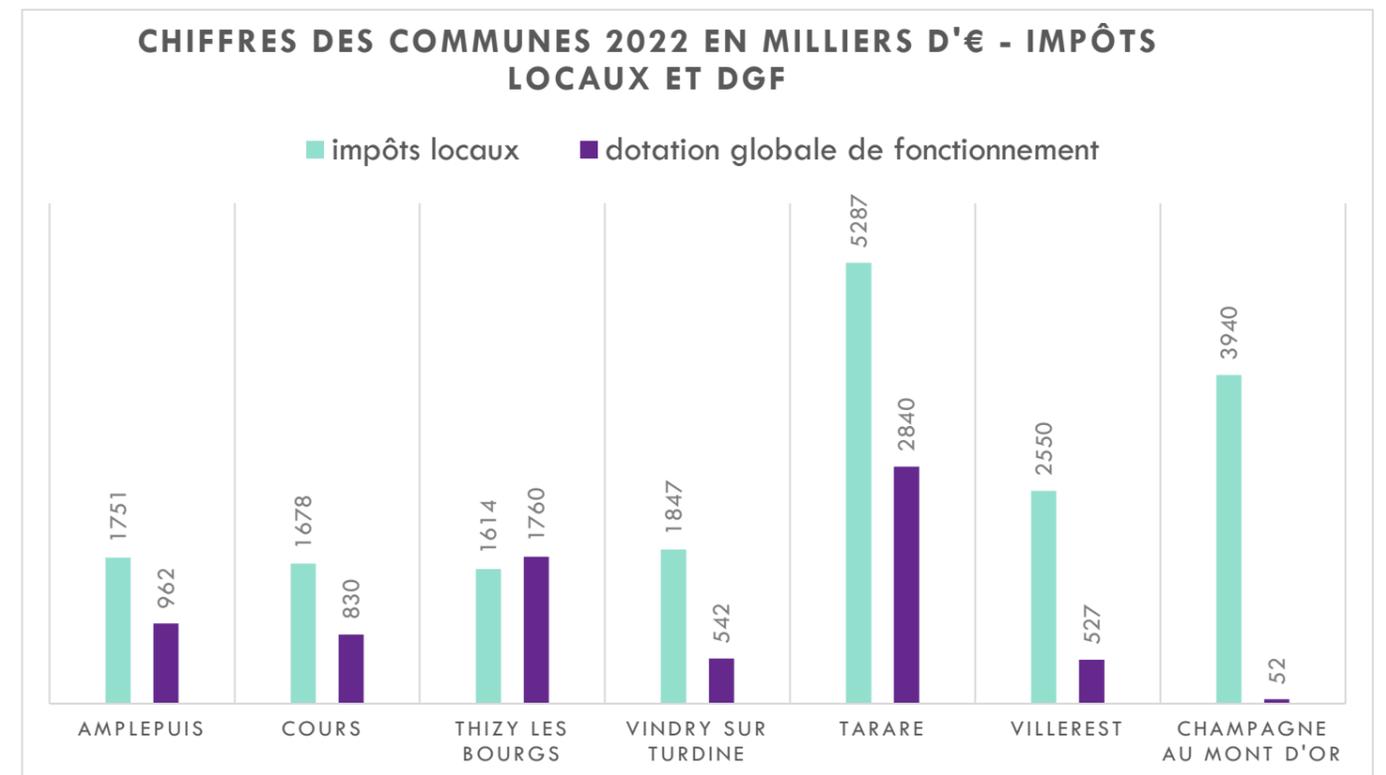
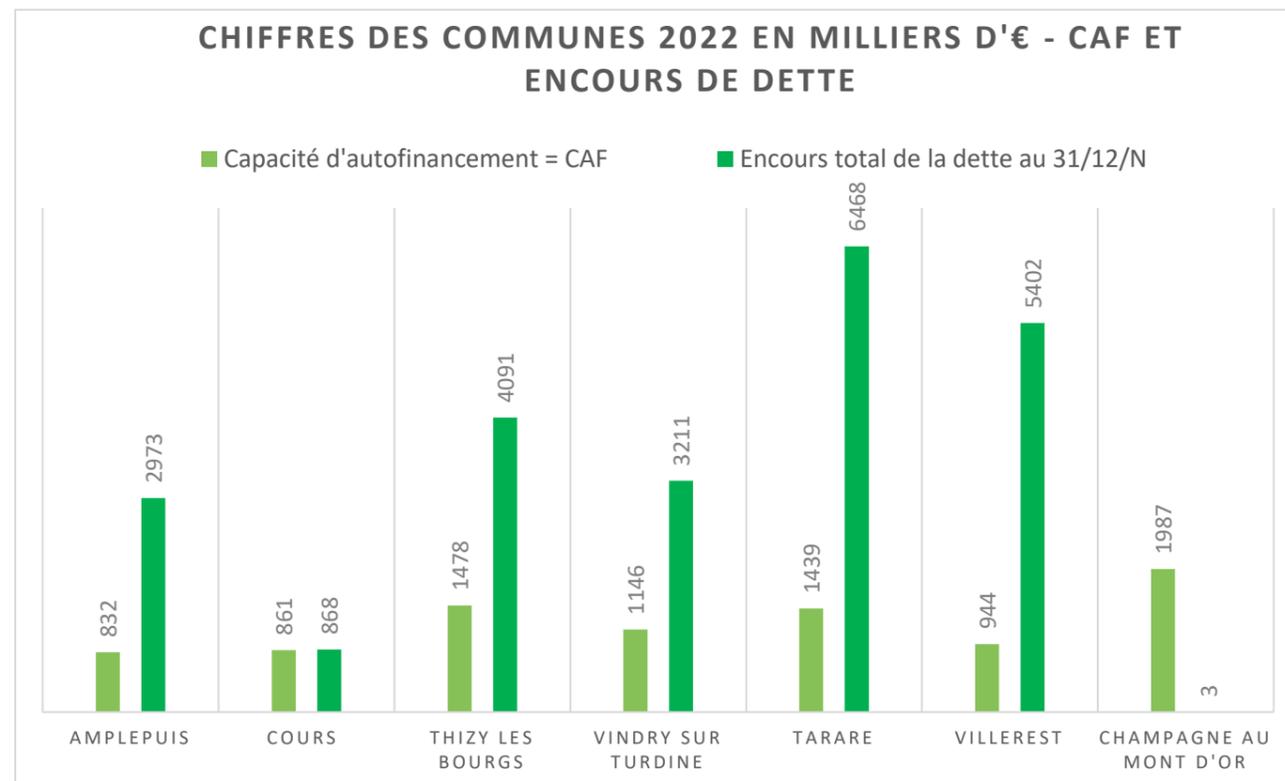
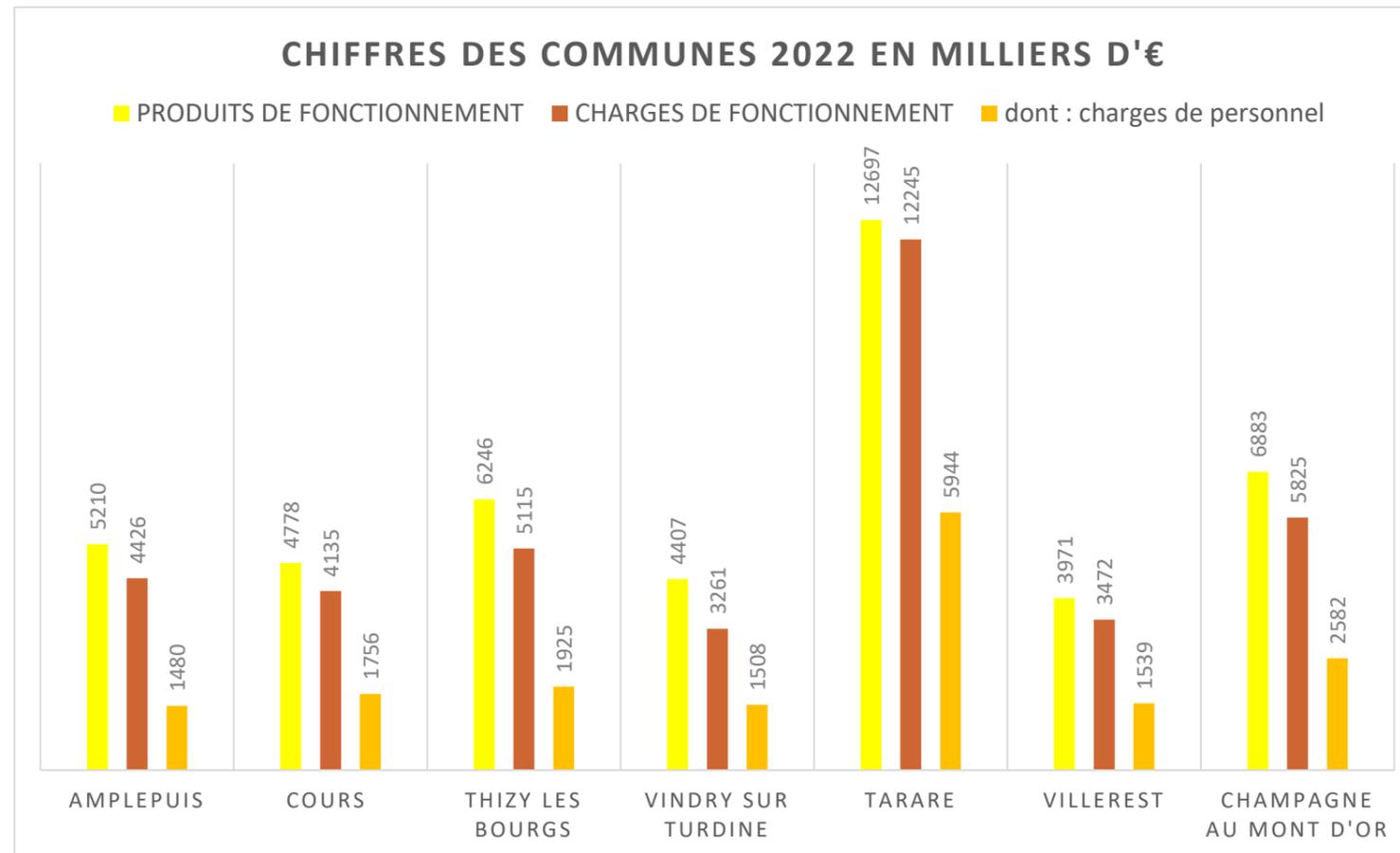
EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT :

2023 : poursuite des travaux de la piscine à Cours, réhabilitation de l'Ecomusée du Haut Beaujolais et aides à l'habitat représentent 2/3 de l'investissement du budget principal.

MUTUALISATION : Services communs: assistant de prévention : 4 541.84 € / formation : 1 248.00 € (fin du service commune commun formation en 2023) / ADS : 17 404€ / conseil énergie partagé

REVITALISATION CENTRE-BOURG : poste cheffe de projet « Petites Villes de Demain »





3- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

3-1 – Section de fonctionnement

a. Dépenses de fonctionnement

i. Evolution des charges fonctionnement

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

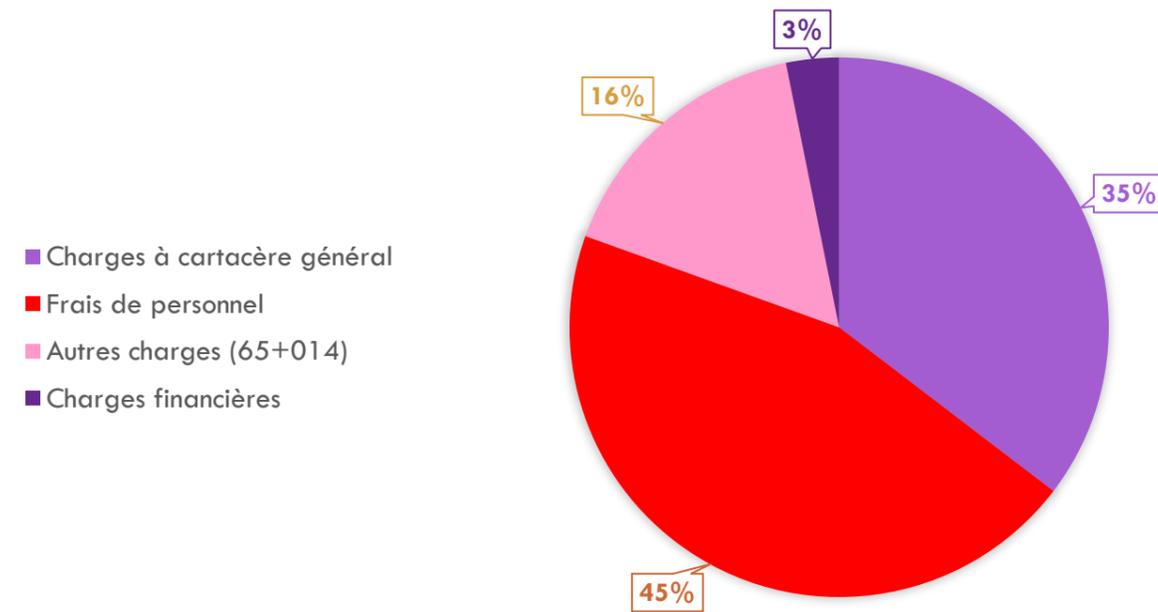
Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

ID : 069-216900068-20240206-160124-DE



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (CA 2023 ESTIMATION)



Commentaire :

➤ CHARGES A CARACTERE GENERAL : – 24 000 €

2023 :

ENERGIE : + 67 000 € // 2022

Mise en œuvre plan de sobriété

COMBUSTIBLE – CARBURANT : - 31 777 € // 2022

FOURNITURES Serv Techniques : - 29 000 € // 2022

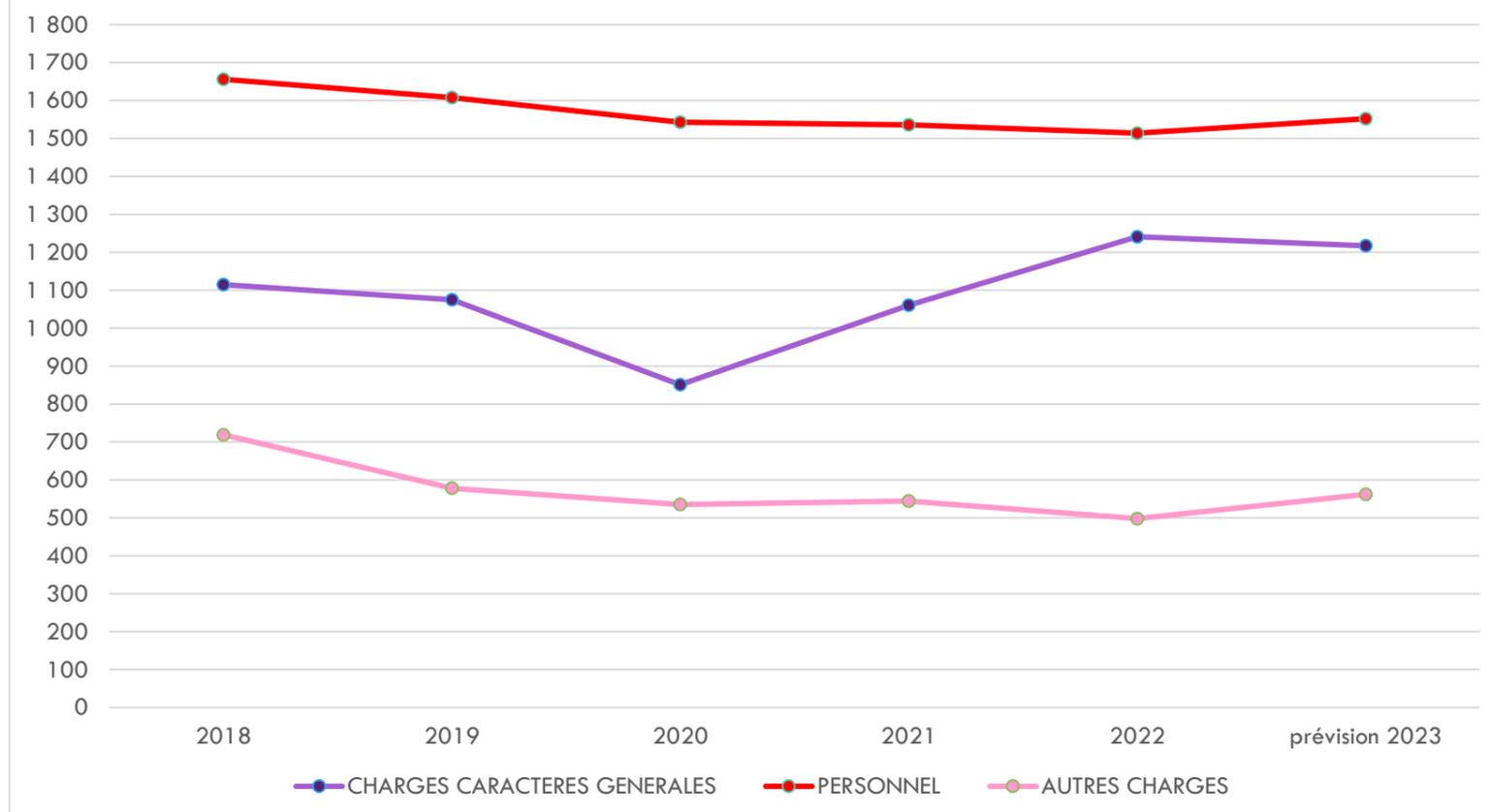
ENTRETIEN BÂTIMENTS : - 49 276 € // 2022

ASSURANCE Multirisques : + 10 000 € // 2022

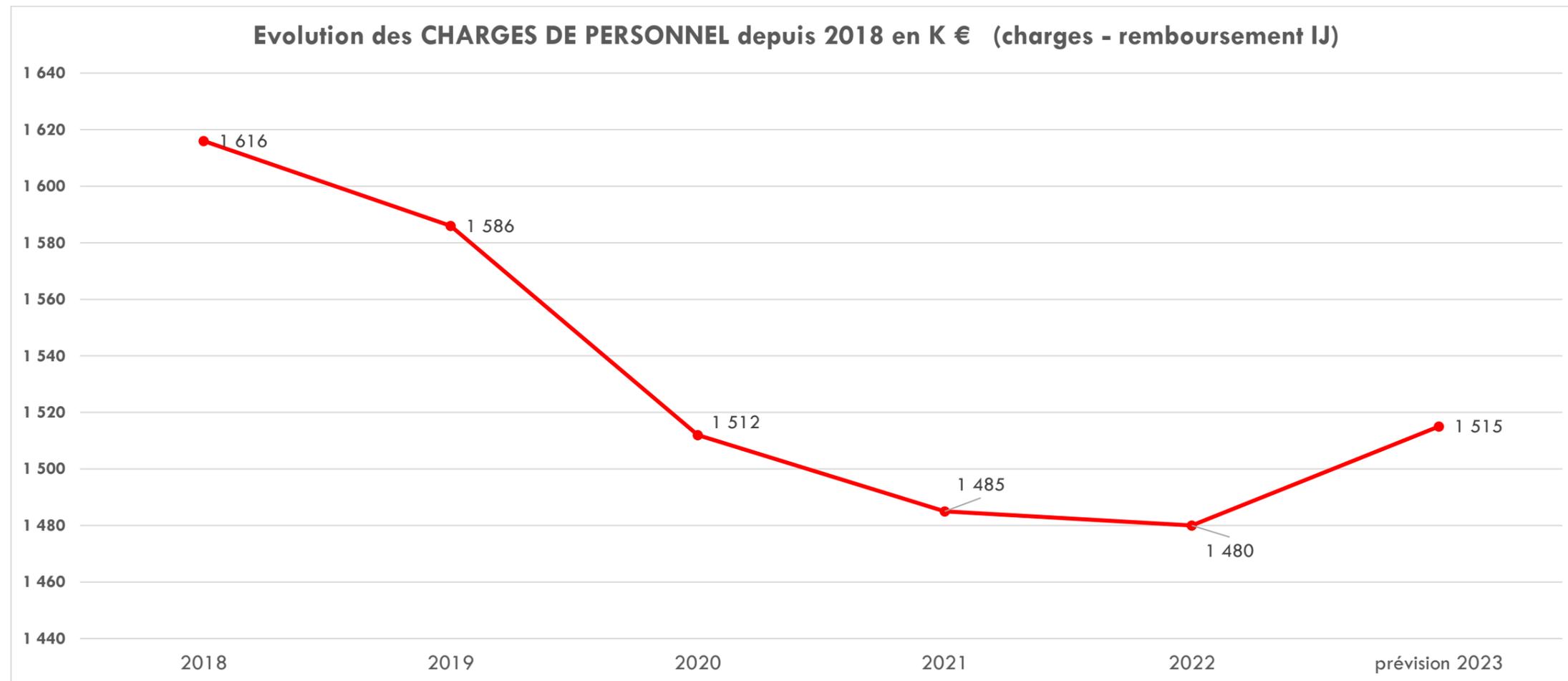
FRAIS NETTOYAGE DES LOCAUX : + 10 000 € //2022

2024 : fin de location la Vallée, nouvelle salle de gymnastique, effets inflation et dépenses énergies à maîtriser

EVOLUTION DES CHARGES COURANTES DE 2018 A 2023



ii. Evolution des charges de personnel



Commentaire :

➤ **CHARGES DE PERSONNEL : + 38 000 €**

2023 : Stabilité de la masse salariale avec toutefois moins d'agents titulaires au profit d'agents contractuels (difficulté de recrutement problème attractivité FPT)

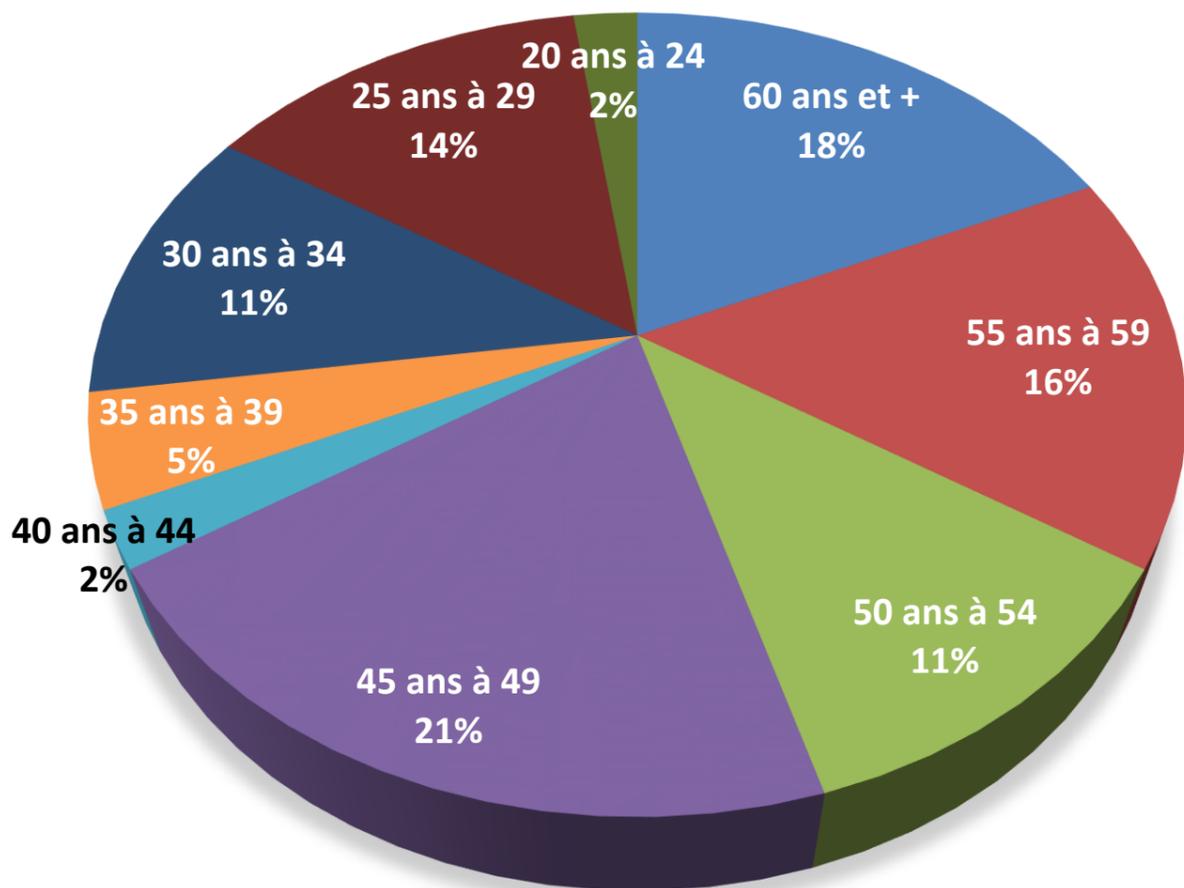
TICKETS RESTAURANTS : 45 486€

Revalorisation point d'indice 2X

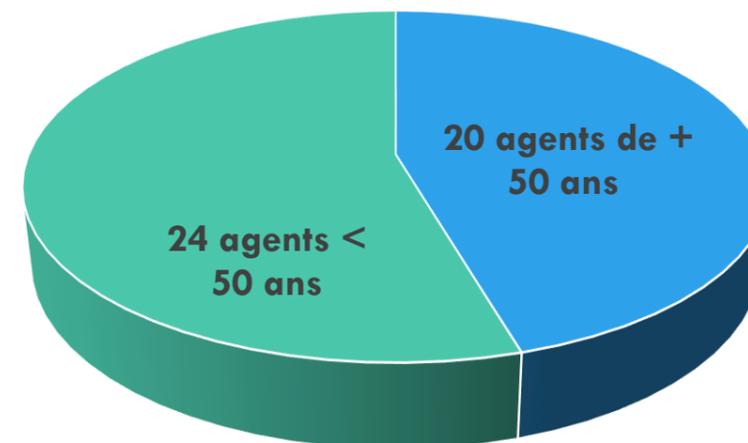
2024 :

- 1 départ en retraite non remplacé au service administratif suite optimisation des recrutements en 2021-22
- poursuite du travail pour rendre la commune + attractive (PPA + 26 700 €, 37h, révision des lignes directrices de gestion, RIFSEEP...)
- Hausse point d'indice ?

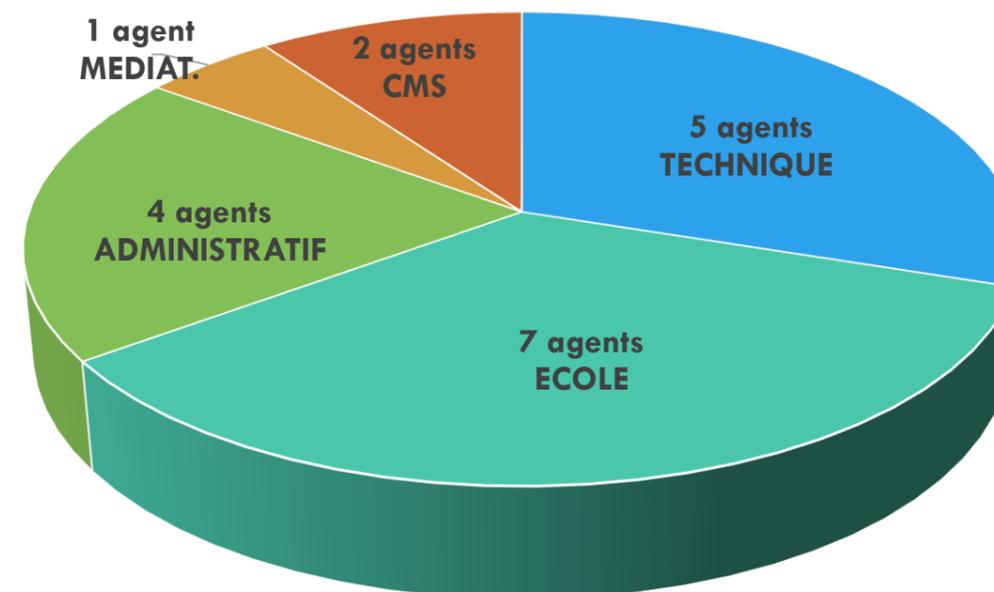
Répartition des agents titulaires et contractuel d'un an minimum par âge au 31/12/2024



environ 1 agent sur 2 à 50 ans et plus au 31/12/2024



Répartition par service des agents de 50 ans et +



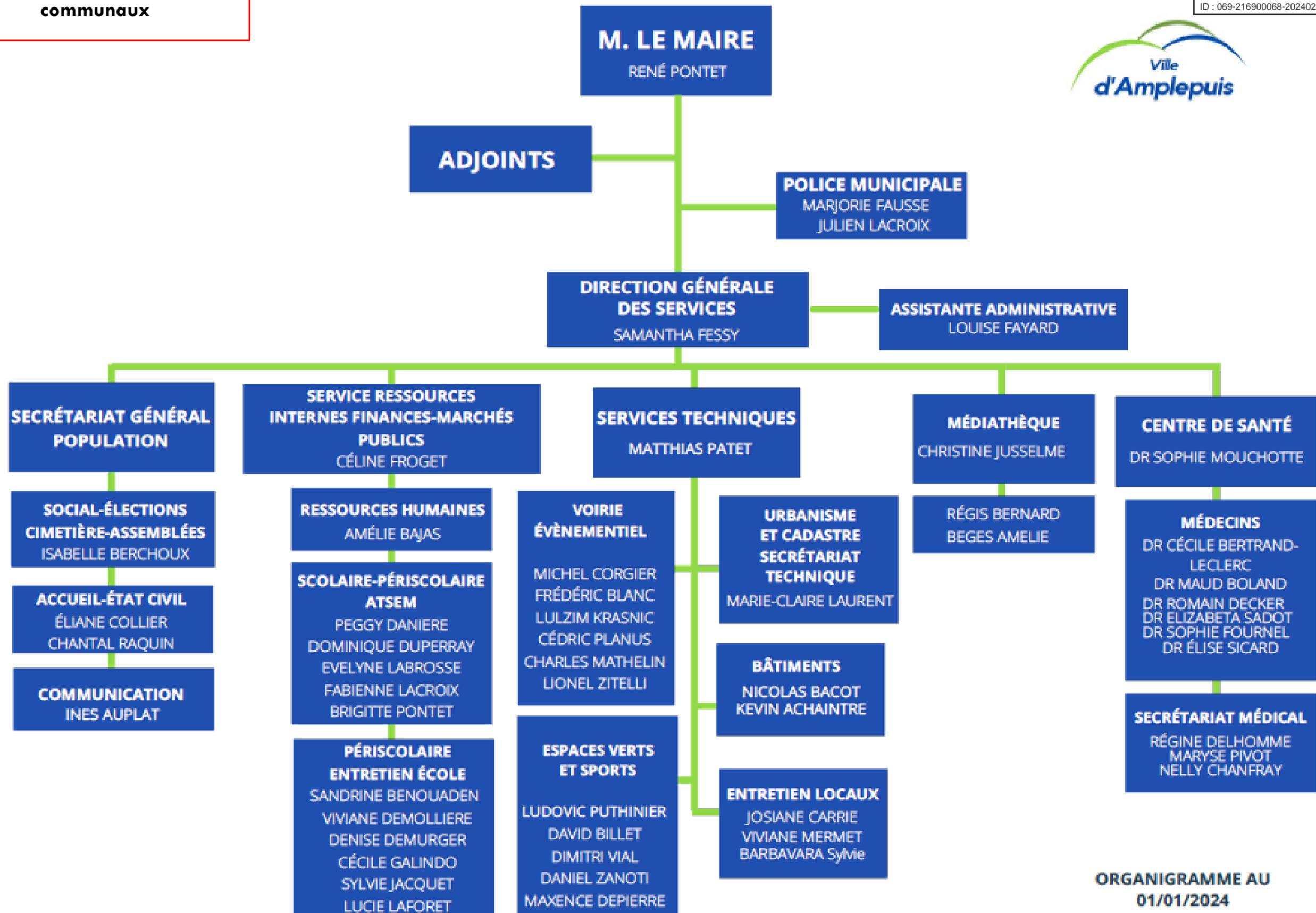
Commentaire :

Globalement la masse salariale rajeunit, les moins de 50 ans sont les plus nombreux à partir de 2023 représentant 55% (dont 34% de 20 à 44 ans),

La réforme des retraites de 2023 prévoyant l'allongement de la durée de cotisation aura certainement un impact sur les départs prévisionnels d'ici à 2026.

Perspective départs en retraite 2024-2028 (à 64 ans) : 8 agents, soit 18% des effectifs.

Organigramme des services communaux



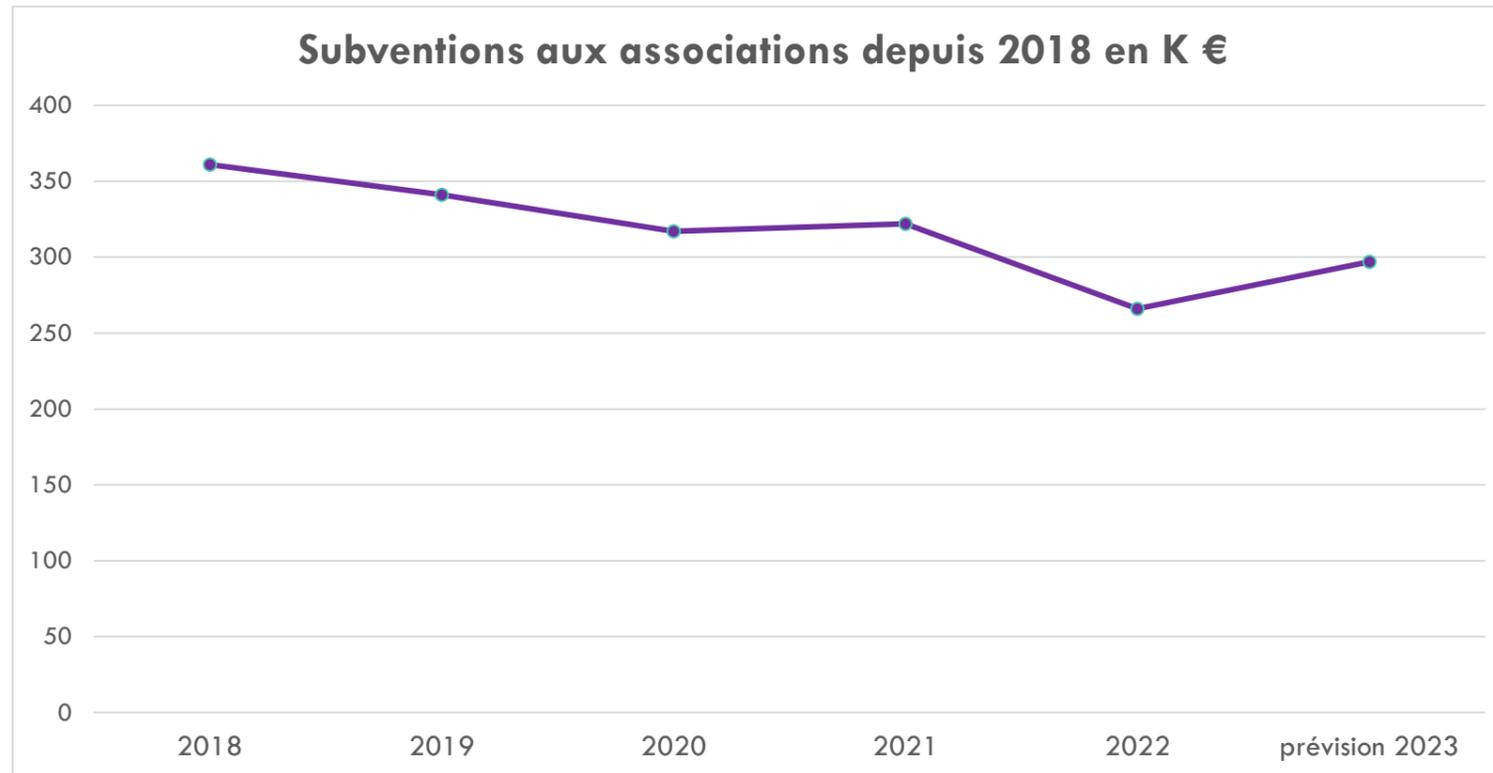
**ORGANIGRAMME AU
01/01/2024**

ETAT ANNUEL 2023 des indemnités perçues par les élus municipaux

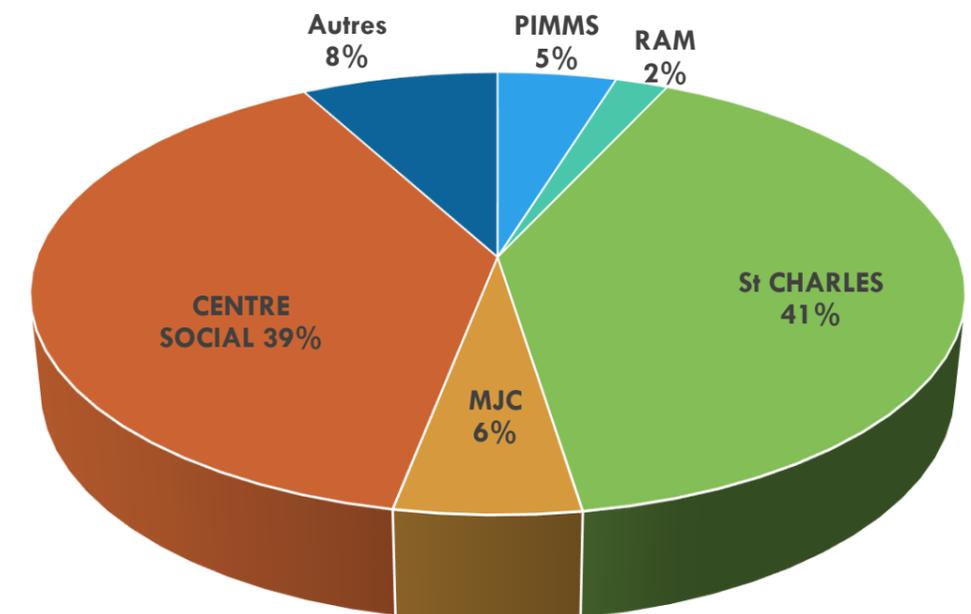
		COMMUNE		EPCI		Syndicat	
Nom	Prénom	Fonction	Montant brut	Fonction	Montant brut	Fonction	montant brut
AUGAY	Lydie	6ème Adjoint	5 353,50 €				
BURNICHON	Henri	5ème Adjoint	5 353,50 €				
GELIN	Corinne	Conseiller délégué	5 353,50 €				
GUEYDON	Simone	2ème Adjoint	10 707,06 €				
LACROIX	Eric	1er Adjoint	10 707,06 €				
PIERRAT	Laurence	Conseiller délégué	5 353,50 €				
PONTET	René	Maire	26 767,74 €	Vice-Président	19 287,38 €	Vice-Président	9 101,03 €
ROUGE	Peggy	4ème Adjoint	10 707,06 €				
THOLIN	Thierry	3ème Adjoint	10 707,06 €				

Commentaire : les élus ont également bénéficié de la revalorisation du point d'indice

iv. Autres dépenses de fonctionnement



Subventions versées en 2023 (compte 6574 et 6558)



Commentaire :

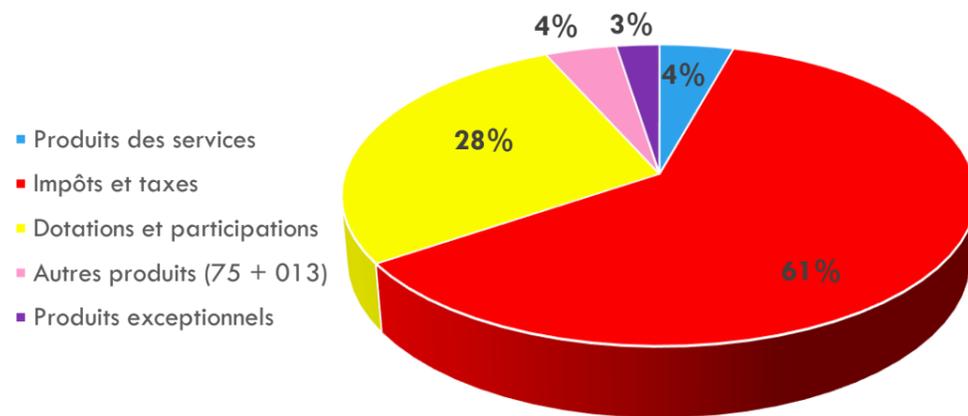
2023 : Hausse de la subvention au Centre Social du Parc : + 20 621€ (suite revalorisation de certains métiers)

Prévisions 2024 : objectif de stabilité des dépenses tout en soutenant le tissu associatif et commercial (soutien humain, matériel...)

b. Recettes de fonctionnement

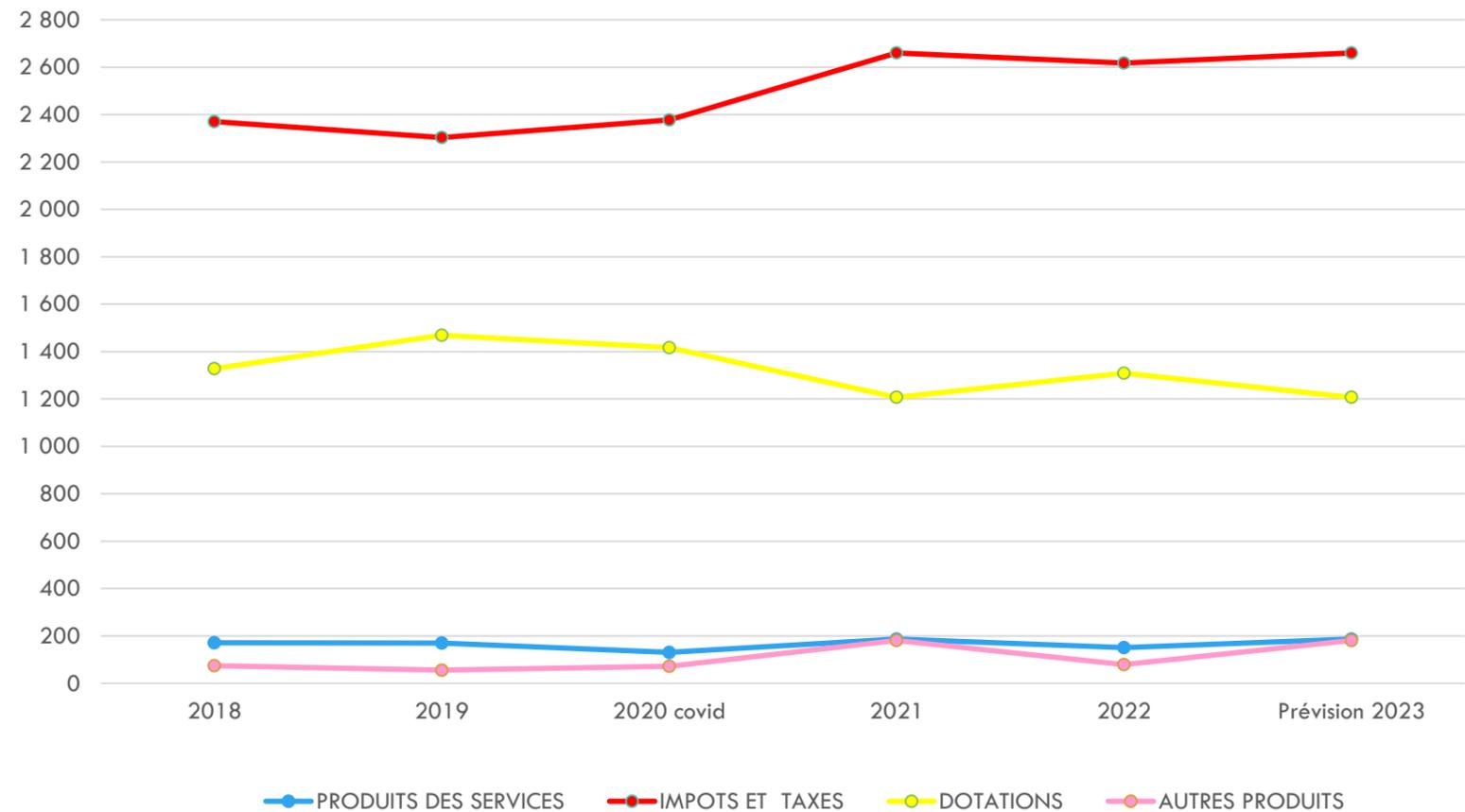
i. Evolution des produits de fonctionnement

**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
 (CA 2023 prévision)**



Recettes de fonctionnement :
 Fiscalité locale (taxes foncières et habitation, taxe additionnelle sur droits de mutation, taxe d'aménagement, attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire)
 + Dotations et participations
 + produits exceptionnels
 + produits des services

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2018 A 2023



Commentaire :

2023 :

Revalorisation des bases fiscales à 7.1% en 2023

2024 : revalorisation des bases fiscales attendue à 3.9%

Hausse de DGF attendue

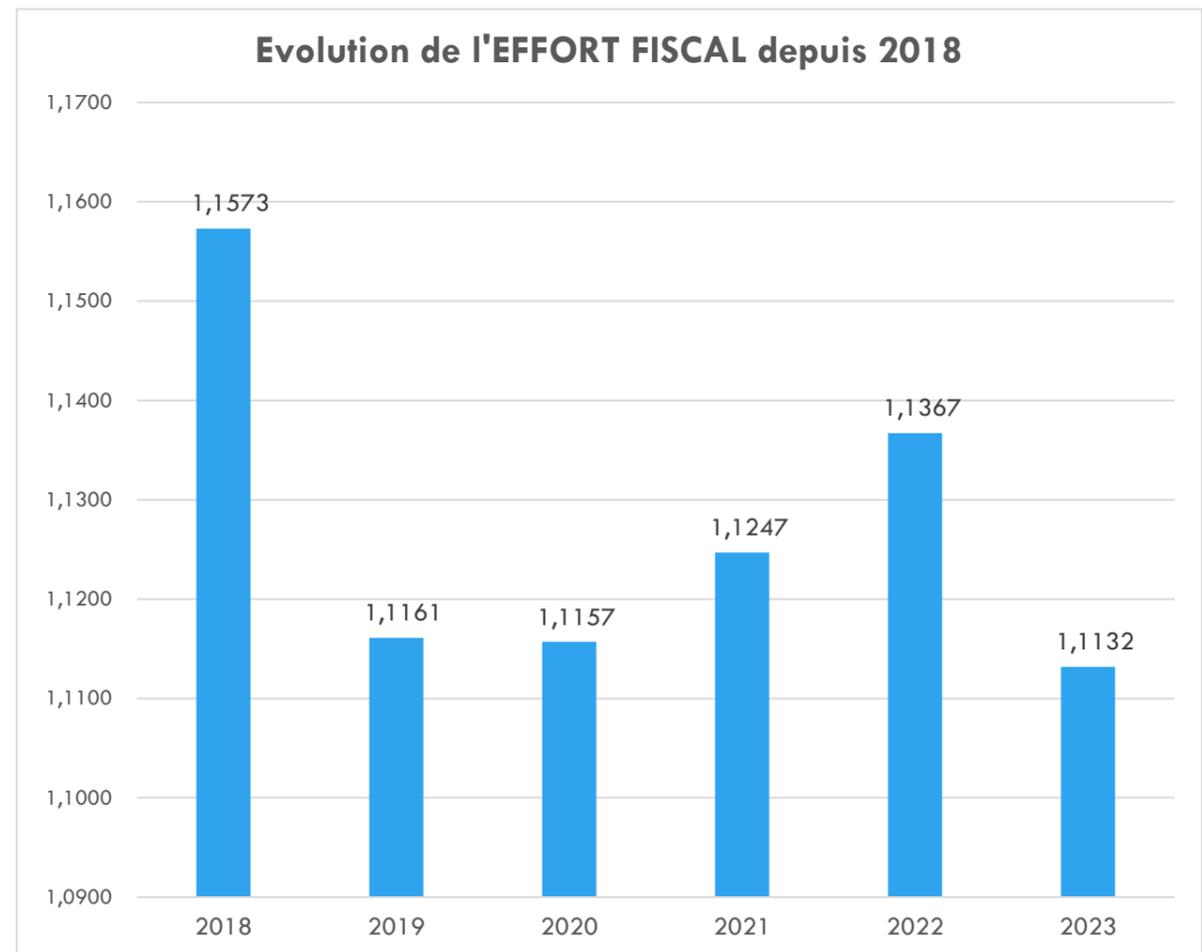
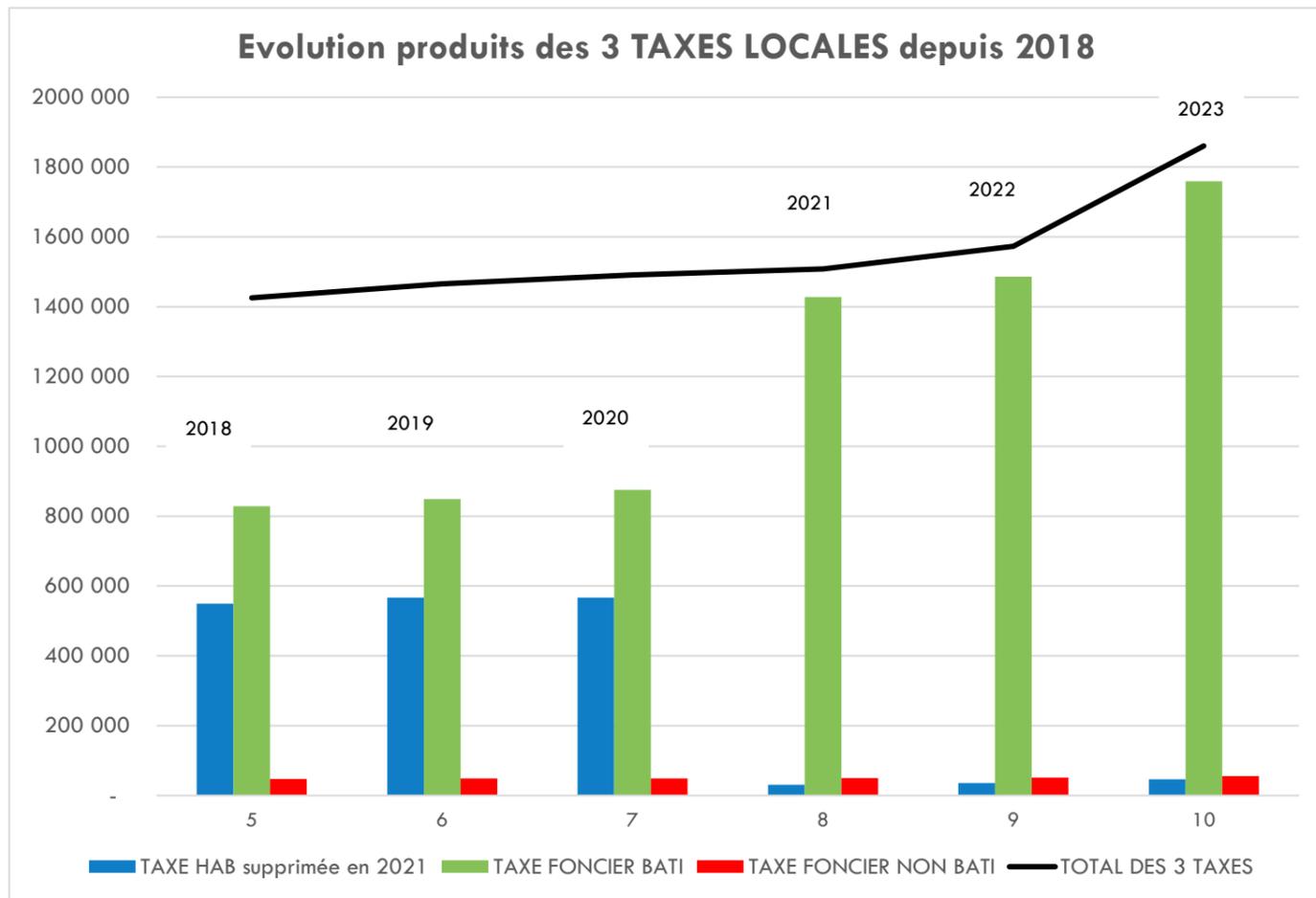
+150 millions d'€ dotation de solidarité rurale (DSR)

+149 millions d'€ pour la DSU

+ 30 millions d'€ pour la dotation d'intercommunalité

	TH-TF	ATTRIBUTION COMPENSATION	ATTRIBUTION SOLIDARITE	PEREQUATION	TAXE MUTATION
2020	1 503 667.00 €	400 006.69 €	207 829.00 €	75 264.00 €	164 653.61 €
2021	1 605 979.00 €	400 006.69 €	207 829.00 €	69 169.00 €	149 948.20 €
2022	1 748 429.00 €	400 006.69 €	187 046.04 €	71 567.00 €	179 272.21 €
2023	1 863 085.00 €	400 006.69 €	187 045.96 €	67 718.00 €	110 559.77 €

ii. Evolution de la fiscalité



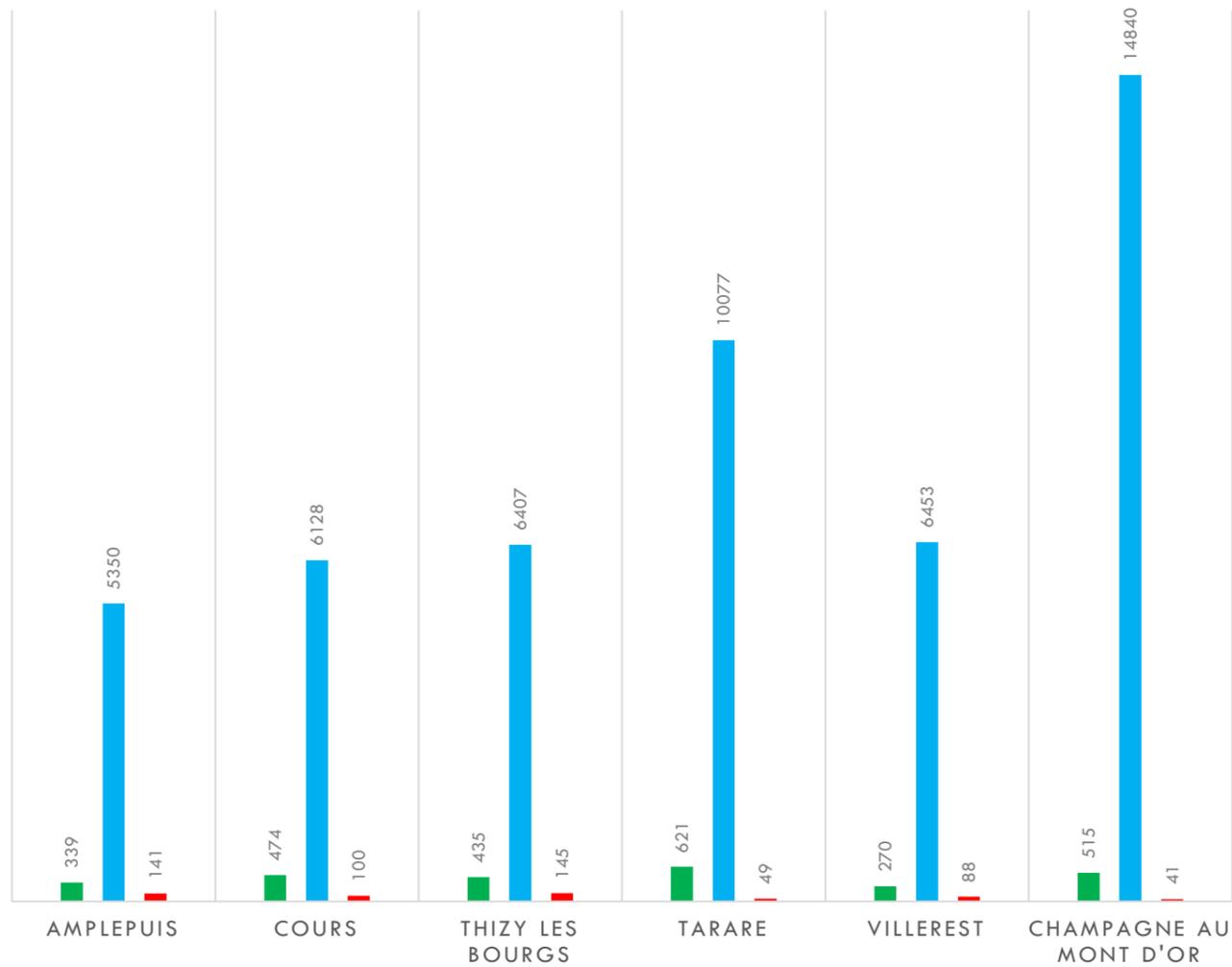
Seules les bases augmentent en fonction de l'inflation +7.1% en 2023 et + 3.9% en 2024
 Les taux d'imposition communaux sont inchangés depuis 2015
 Les taux d'imposition sur la commune sont les suivants :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.69%
 - Taxe foncière sur propriétés non bâties : 36.43%
 Pour 2024, il sera proposé au Conseil municipal de ne pas modifier les taux de fiscalité directe

Effort fiscal : mesure la pression fiscale
 Niveau moyen communes de la strate : 1.181
 Amplepuis : 1.113

En 2023, la COR a mené un travail de recensement des logements vacants.
 Un travail est en cours également au niveau de la COR sur le recensement des logements vacants et la mise en place d'une politique visant à enrayer ce phénomène.

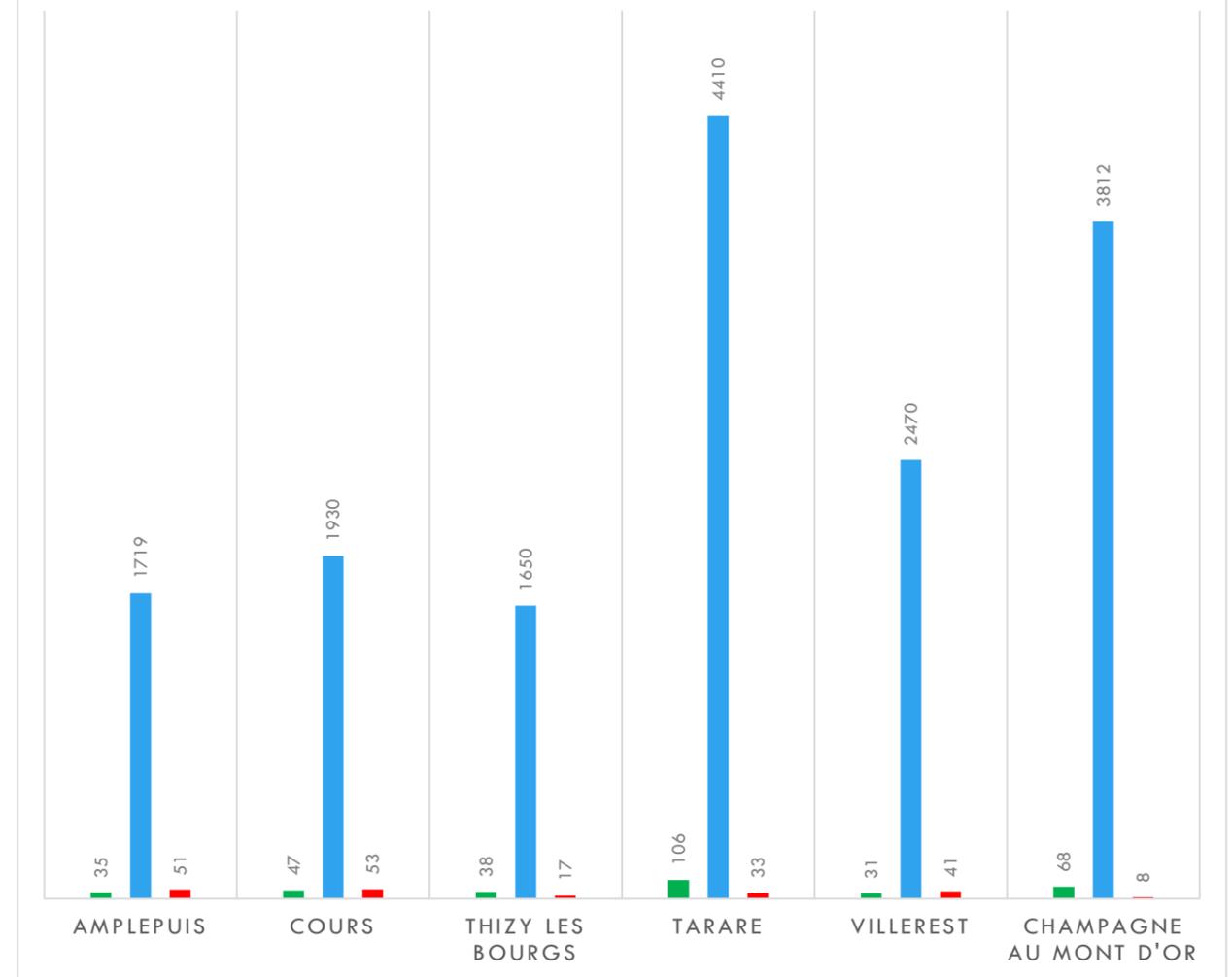
FISCALITÉ DES COMMUNES 2022 EN MILLIERS D'€ BASES DES IMPÔTS LOCAUX

■ TH (uniquement sur résidences secondaires depuis suppr 2021) ■ TFPB ■ TFPNB

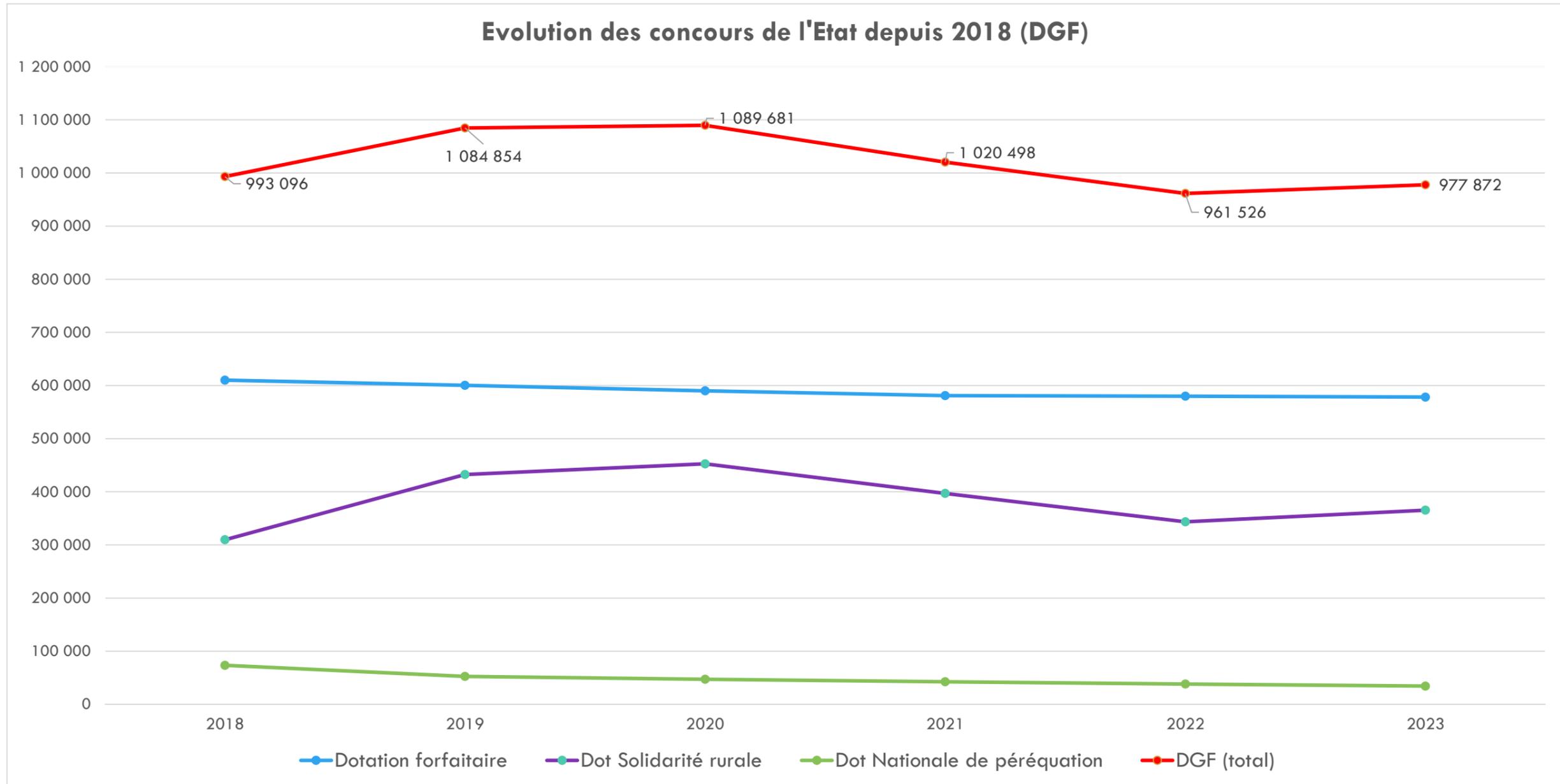


PRODUITS FISCAUX DES COMMUNES 2022 EN MILLIERS D'€

■ Produit TH ■ Produit TFPB + Alloc compens foncier bati ■ Produit TFPNB



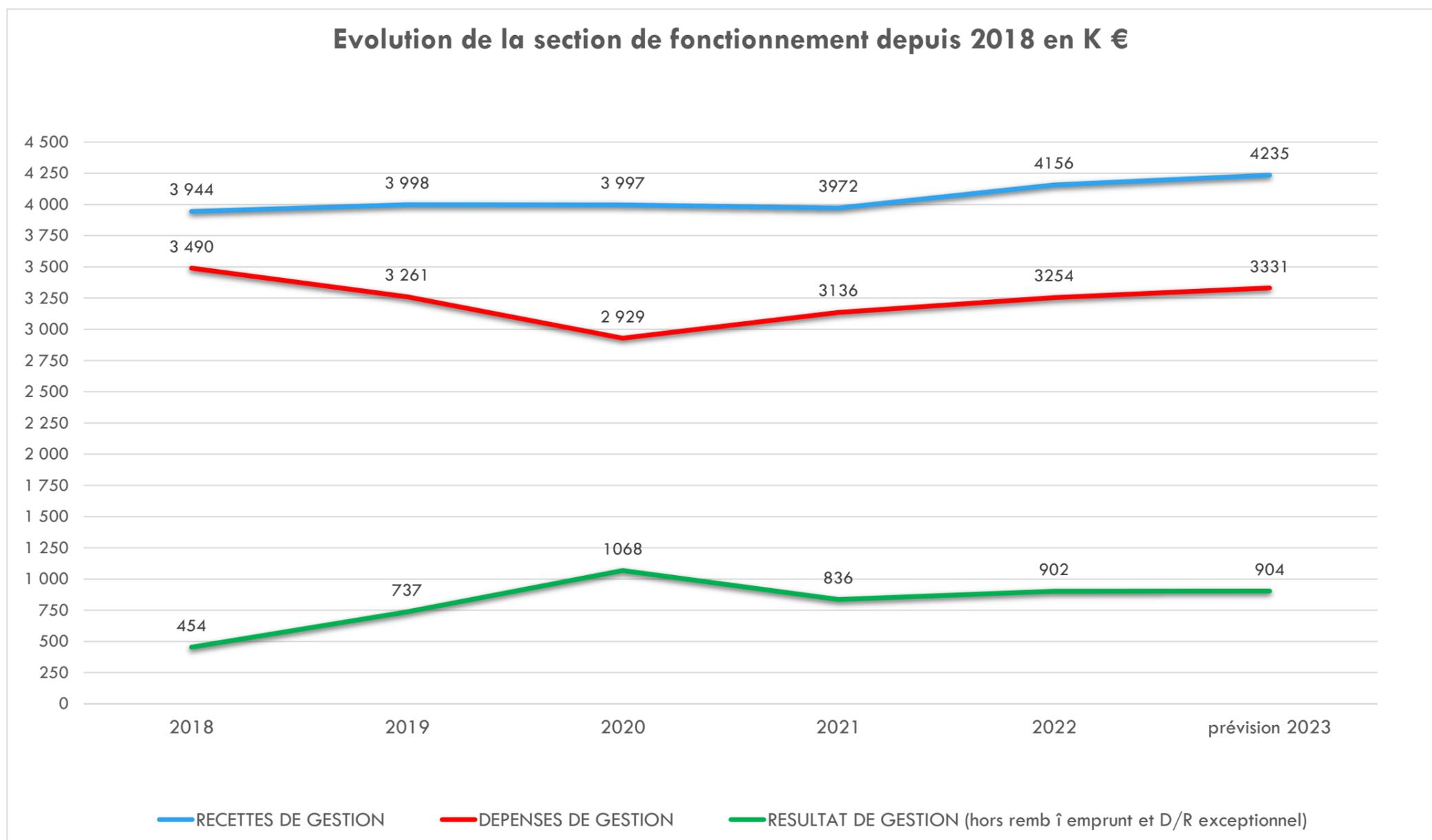
iii. Concours de l'Etat



2024 : La loi de finances prévoit une hausse de la dotation globale de fonctionnement en particulier pour la partie dotation de solidarité rurale.

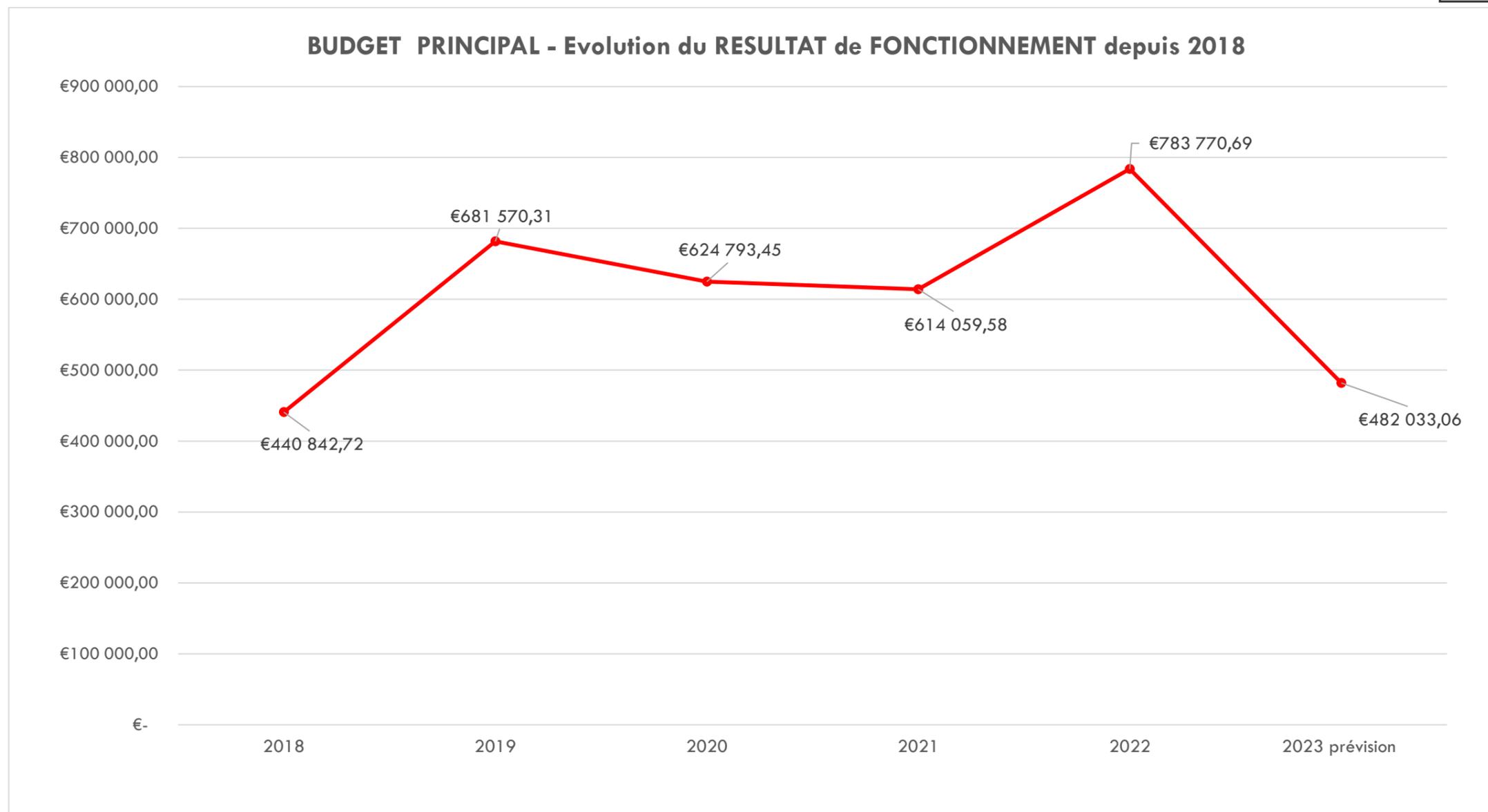
c. Evolution du RESULTAT de fonctionnement

i. Evolution du résultat de gestion depuis 2018



On constate que depuis 2021 (après COVID) la commune a une gestion stable de son fonctionnement malgré l'inflation et les revalorisations salariales.
 NB : les recettes, dépenses et le résultat de gestion ne prennent pas en compte les dépenses et recettes exceptionnelles ainsi que les écritures d'amortissements.

ii. Résultat comptable de la section de fonctionnement depuis 2018

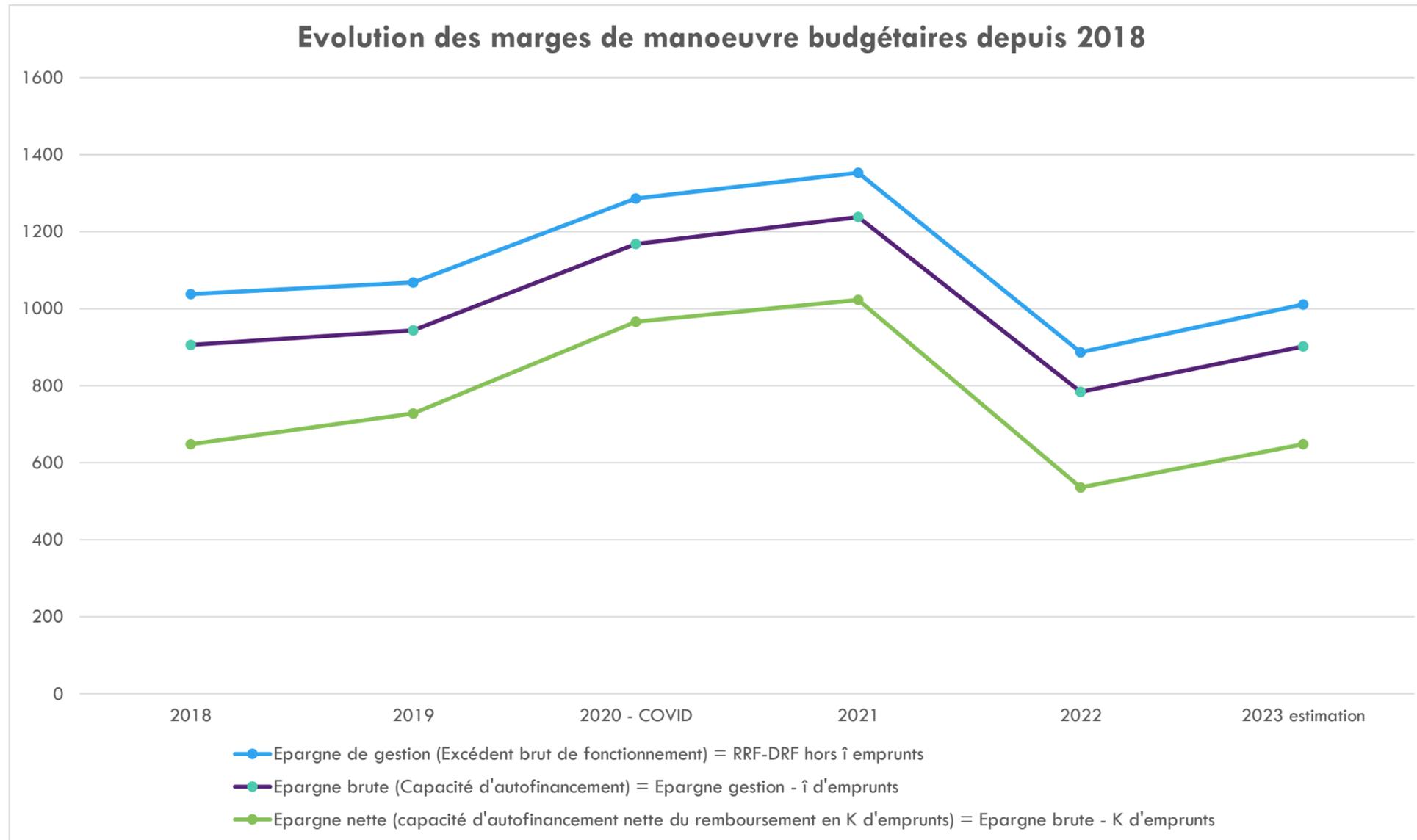


RESULTAT de FONCTIONNEMENT = constaté à la clôture d'exercice permettant le financement des projets d'investissement

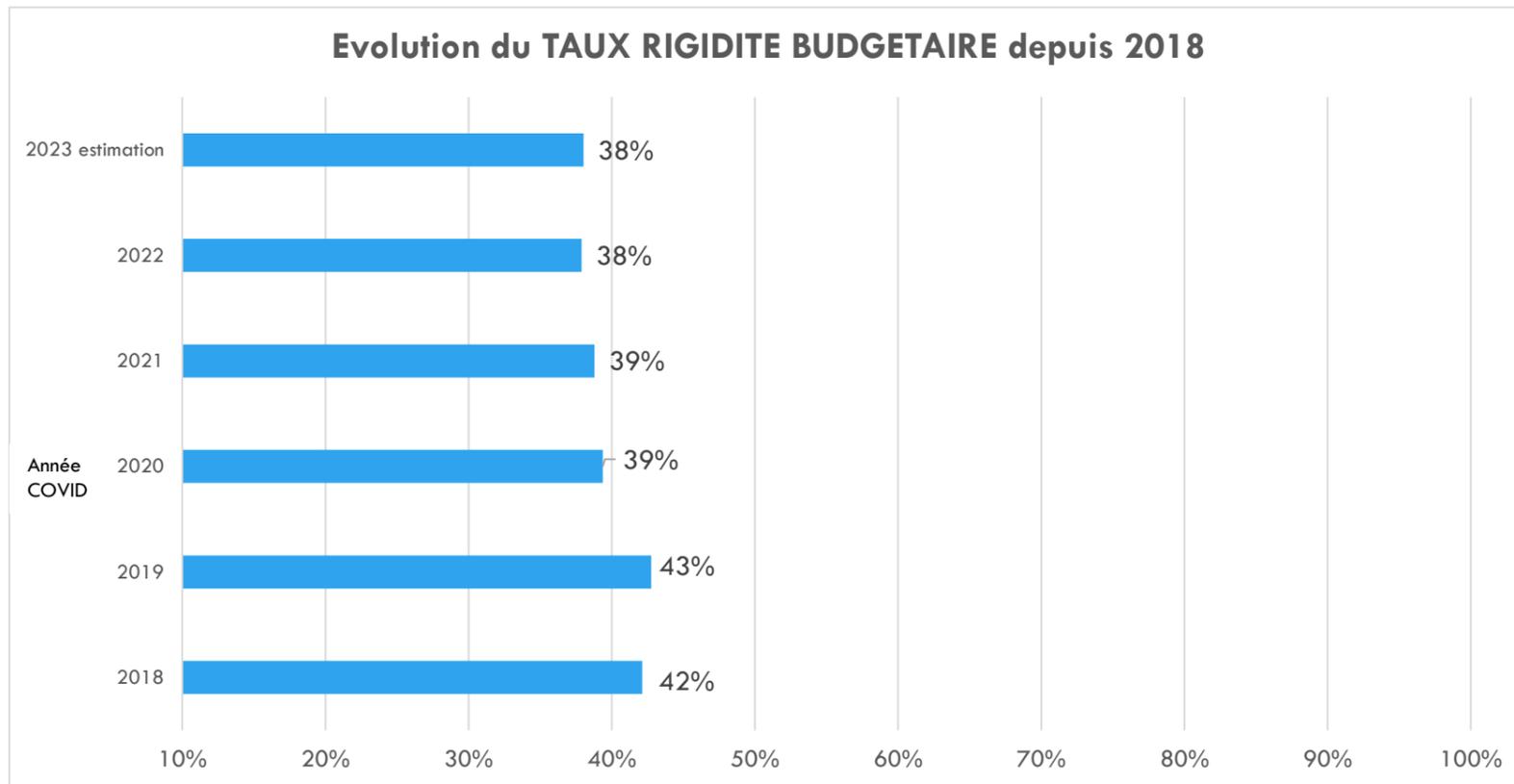
La baisse du résultat constatée en 2023 par rapport à 2022 vient principalement de la mise à jour de l'actif de la Commune pour qu'il concorde avec celui du Comptable (indispensable dans le cadre du changement de norme comptable au 01/01/2024 – passage à la M57). Cela a généré des écritures de régularisation d'amortissements (fluctuation du chapitre 042 recettes compte 7811 de -315 000 € en 2023)

d. Evolution des indicateurs et ratios financiers

i. Evolution des marges de manœuvre budgétaire 2018 à 2023

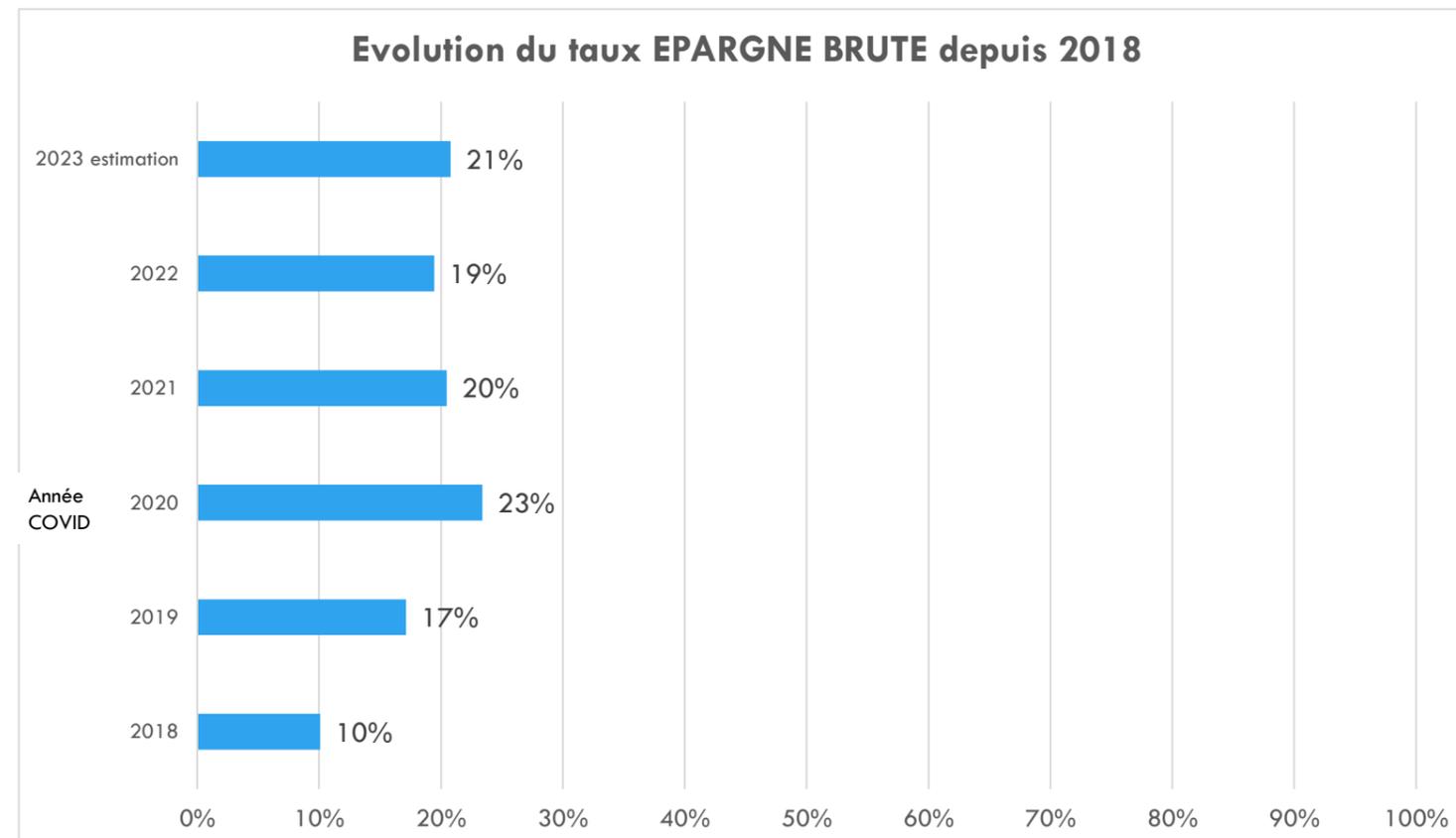


ii. Evolution du taux de rigidité du budget



Le taux de rigidité du budget sert à évaluer le poids de la charge d'emprunt et des dépenses de personnel sur les recettes de fonctionnement. + le % est bas, meilleure est la capacité d'investissement de la Commune

iii. Evolution du taux d'épargne brute



OBJECTIFS d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement :

Conserver une épargne nette suffisante et une capacité d'investissement maximale de la commune en :

- Poursuivant la recherche d'économies de fonctionnement par la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique et en optimisant les achats (groupement de commandes, mise en concurrence systématique ...)
- Contenant l'évolution des frais de personnel (non remplacement systématique des départs d'agents, réorganisation des services...)

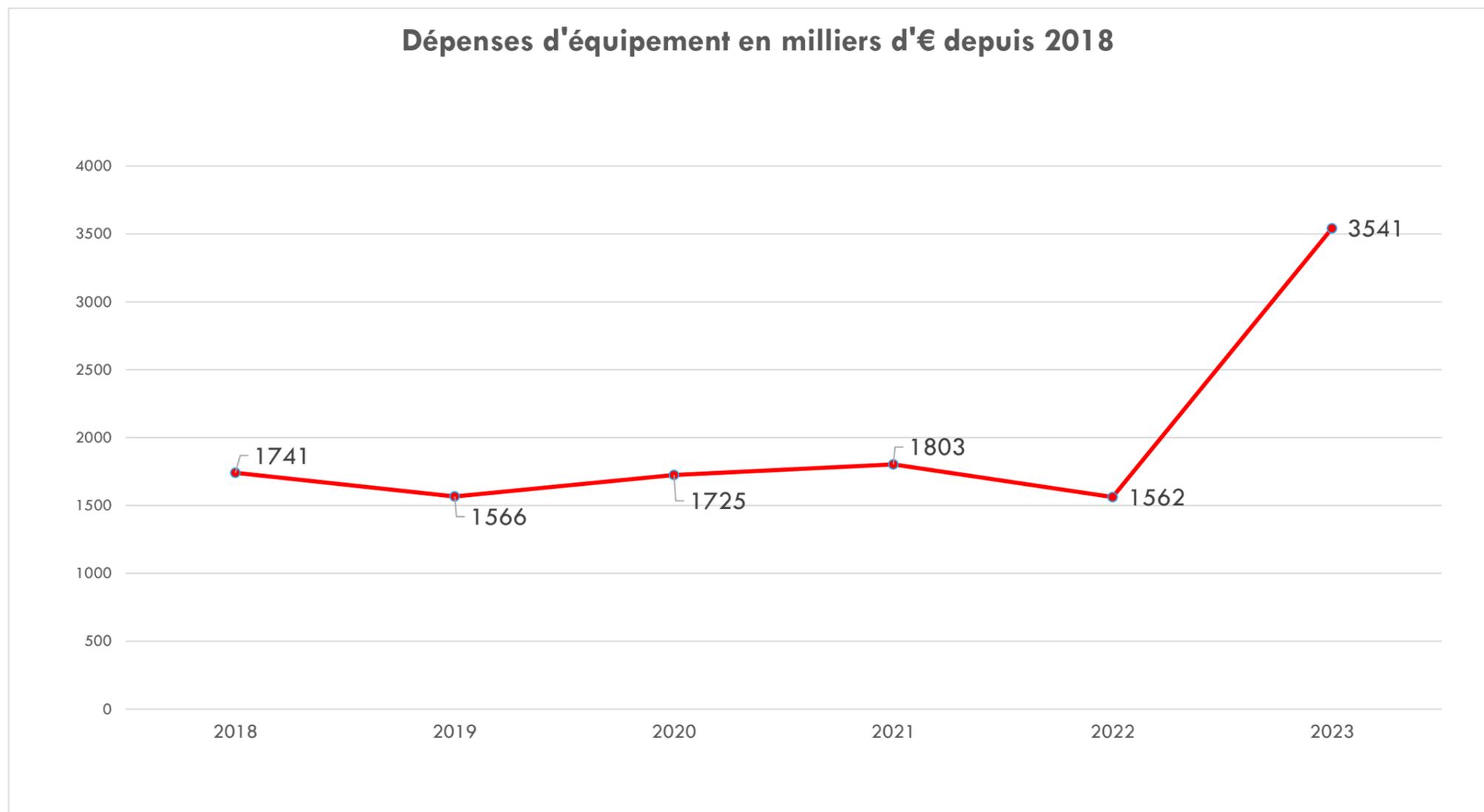
Le taux d'épargne : l'EPARGNE BRUTE constitue la ressource interne dont dispose la Commune pour financer les projets d'INVESTISSEMENTS.

Depuis 2021, en moyenne la Commune dispose de 20% de ses recettes de fonctionnement pour financer ses projets d'investissement

NB : Seuil < 8% = situation tendue

3-2 – Section d'Investissement

a. Récapitulatif des dépenses d'équipement 2018 à 2023



En 2023 :

- 81% des dépenses correspondent à la construction du GYMNASSE sur le site Bagatelle. Fin des travaux début 2024
- 6 % pour les dépenses de réparations dans les bâtiments communaux dont la toiture du Centre technique
- 5 % travaux d'installation de la vidéoprotection phase 1
- 2% concernent la fin de la restauration de l'orgue de l'Eglise St Pothin
- 2 % pour le démarrage de l'étude de la restructuration du quartier du Musée / Glycines

b. Programmation des investissements 2024

i. Projet d'investissement 2024

INTITULE	RESTES A REALISER 31/12/2023 DEPENSES	2024 autorisations à engager	DEPENSES BP 2024 nouvelles inscriptions budgétaires
REVERSEMENT TAM à la COR	2 000,00 €		2 000,00 €
CAPITAL DES EMPRUNTS			349 650,00 €
TOITURE SALLE BOURBON	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
BATIMENTS COMMUNAUX PROVISION dont OCCULTANT PPE	30 000,00 €		50 000,00 €
REHABILITATION BAT LA POSTE - MOE	30 000,00 €		90 000,00 €
CHAUDIERE MAISON RUE DANIEL FARGEOT	16 824,72 €		- €
RENOUVELLEMENT EXTINCTEURS	5 400,00 €		5 000,00 €
EQUIPEMENT FRIGO DANS LES SALLES	3 387,13 €		- €
ETUDE CONTRÔLE D'ACCES BATIMENTS COMMUNAUX	5 340,00 €		55 000,00 €
ACCESSIBILITE ERP DONT CONTRÔLE ACCES?	- €		10 000,00 €
MATERIEL ESCALADE	2 402,16 €	2 000,00 €	2 600,00 €
CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - MOE	70 904,00 €		400 000,00 €
RESEAUX - RACCORDEMENT RESEAU	34 000,00 €		10 000,00 €
POTEAU INCENDIE	3 067,52 €		5 000,00 €
MEDIATHEQUE MOBILIER	- €	1 000,00 €	1 350,00 €
CLOS DU CRET	7 100,00 €		13 900,00 €
MATERIEL MAIRIE	- €	1 000,00 €	2 000,00 €
MATERIEL ECOLES	- €	2 000,00 €	5 000,00 €
RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE LA MARELLE - MOE			123 792,00 €
SIGNALETIQUE ADRESSAGE	5 000,00 €		10 000,00 €
MOBILIER URBAIN	830,40 €		5 000,00 €
GUIRLANDES LUMINEUSES	- €		5 000,00 €
VEHICULE OPTION RACHAT MAXITY + REPARATION CAMION BENNE	- €		15 000,00 €
SITE ROBIN MARIETTON	12 226,05 €		- €
PLU	44 669,00 €		2 000,00 €
MATERIEL TECHNIQUE CHARIOT MENAGE - OUTILLAGE	- €	5 000,00 €	10 000,00 €
ARCHIVES - REFECTION REGISTRES ETAT CIVIL	1 320,00 €		3 500,00 €
CONSTRUCTION GYMNASSE	644 270,05 €		50 000,00 €
MAISON MEDICALE MOE AGRANDISSEMENT	- €		25 000,00 €
ACQUISITIONS IMMO	81 973,00 €	60 000,00 €	118 027,00 €
ETUDE MUSEE THIMONNIER	20 670,00 €		20 000,00 €
VOIRIE COMMUNALE DONT REPARATION DU PONT	18 180,60 €	200 000,00 €	200 000,00 €
ETUDE SITE BALMONT	- €		10 000,00 €
REFECTION VOIRIE			50 000,00 €
AMENAGEMENT CHEMIN DE GERFLOR	40 000,00 €		- €
FOYER PERSONNES AGEES	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
VIDEOPROTECTION PHASE 2	242 233,72 €		30 000,00 €
RESTRUCTURATION HOPITAL	- €		- €
OPAH-RU	147 131,75 €		74 852,18 €
REVITALISATION CENTRE VILLE - ZONE RENCONTRE		80 000,00 €	100 000,00 €
ETUDE SUR CITE DECHELETTE	- €		- €
TOTAL INVESTISSEMENT année 2024 :	1 468 930,10 €	363 000,00 €	1 865 671,18 €

ii. Plan pluriannuel d'investissement

Ce document permet de chiffrer le coût des investissements communaux sur plusieurs années :

PPI AMPLEPUS 2023 - 2027

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT :	INDICE VERT cotation	HT	TTC	2022 et avant	2023	Restes à Réaliser 2023	BP 2024	2025	2026	2027
Aménagement du parc de l'industrie		2 234 809,41 €	2 681 771,29 €	2 669 545,24 €	- €	12 226,05 €	- €			
Salle de gymnastique		3 490 558,62 €	4 188 670,34 €	677 736,78 €	2 816 663,51 €	644 270,05 €	50 000,00 €			
Construction d'un CTM		2 500 000,00 €	3 000 000,00 €	270 108,00 €	55 711,25 €	70 904,00 €	400 000,00 €	500 000,00 €	1 000 000,00 €	703 276,75 €
Revitalisation centre bourgs - zone rencontre		857 258,35 €	1 028 710,02 €	429 361,02 €	165,00 €	0,00 €	100 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €	159 184,00 €
OPAH-RU		486 224,00 €	486 225,00 €	47 227,47 €	40 711,60 €	147 131,75 €	74 852,18 €	89 076,00 €	87 226,00 €	
Réaménagement du site du musée et abords (y compris préemption rue du Nord)		476 666,67 €	560 000,00 €	108,00 €	75 855,00 €	20 670,00 €	20 000,00 €	100 000,00 €	30 000,00 €	313 367,00 €
Hôpital		666 666,67 €	800 000,00 €					800 000,00 €	- €	- €
Agrandissement du Centre de santé		416 666,67 €	500 000,00 €				25 000,00 €	250 000,00 €	225 000,00 €	
Bâtiments communaux		266 018,16 €	319 221,79 €	19 559,37 €	39 050,57 €	55 611,85 €	55 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Réfection de la toiture du CTM		135 825,54 €	162 990,65 €	6 908,00 €	156 082,65 €					
Réhabilitation des bâtiments :										
dont LA POSTE		100 000,00 €	120 000,00 €			30 000,00 €	90 000,00 €			
dont BOURBON TOITURE		125 000,00 €	150 000,00 €				10 000,00 €	140 000,00 €		
dont école LA MARELLE		616 360,00 €	739 632,00 €				123 792,00 €	615 840,00 €		
Accessibilité ERP dont contrôle accès		121 116,67 €	145 340,00 €	- €	- €	5 340,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	10 000,00 €	
Clos du Crêt		209 699,03 €	251 638,84 €	166 605,98 €	4 032,86 €	7 100,00 €	13 900,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Voirie communale dont Pont		499 098,07 €	598 917,68 €	79 549,24 €	25 357,44 €	64 011,00 €	280 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Rénovation de l'orgue communal		118 688,52 €	142 426,22 €	73 094,88 €	69 331,34 €					
Vidéoprotection (phase 1, 2 et 3)		390 650,88 €	468 781,06 €	22 862,40 €	158 684,94 €	242 233,72 €	30 000,00 €	15 000,00 €		
Equipement des services		32 233,65 €	38 680,38 €	16 741,34 €	9 939,04 €	- €	12 000,00 €			
révision du PLU		60 093,08 €	72 111,69 €	14 513,69 €	10 929,00 €	44 669,00 €	2 000,00 €			
Acquisitions immobilières		882 364,17 €	882 364,17 €	82 207,63 €	156,54 €	81 973,00 €	118 027,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
TOTAL DEPENSES		14 685 998,14 €	17 337 481,13 €	4 576 129,04 €	3 462 670,74 €	1 426 140,42 €	1 469 571,18 €	3 064 916,00 €	1 842 226,00 €	1 495 827,75 €
Subventions	Etat		2 228 355,00 €	734 384,28 €	121 645,00 €	404 053,70 €	346 261,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	222 011,02 €
	Région		943 326,00 €	347 411,38 €	90 000,00 €	244 905,00 €	161 009,62 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	Département		1 430 235,00 €	355 000,00 €	194 500,00 €	11 353,00 €	245 000,00 €	225 000,00 €	215 000,00 €	184 382,00 €
	COR		183 322,97 €	25 369,97 €	1 419,00 €	127 134,00 €	- €	29 400,00 €	0,00 €	0,00 €
	autres organismes		303 548,00 €	35 639,97 €	57 360,00 €	67 633,60 €	142 914,43 €	- €	0,00 €	0,00 €
Cessions immobilières			239 740,00 €	239 740,00 €	0,00 €	- €	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FCTVA			2 488 305,04 €	729 763,75 €	561 312,50 €		405 462,21 €	324 116,79 €	255 082,20 €	212 567,58 €
emprunt			3 800 000,00 €	700 000,00 €	1 500 000,00 €		- €	800 000,00 €	800 000,00 €	0,00 €
autofinancement			5 720 649,12 €	1 408 819,69 €	936 434,24 €		739 985,04 €	1 386 399,21 €	372 143,80 €	876 867,15 €
TOTAL RECETTES			17 337 481,13 €	4 576 129,04 €	3 462 670,74 €	855 079,30 €	2 040 632,30 €	3 064 916,00 €	1 842 226,00 €	1 495 827,75 €

Objectifs : Poursuivre la démarche d'investissement en :

- Poursuivant la recherche de subventions extérieures dans un contexte de restriction générale (baisse des enveloppes des financeurs)
- Optimiser l'épargne brute (travail sur des outils de pilotage des recettes et des dépenses de fonctionnement, suivi du plan de sobriété mis en place depuis 2023)
- Equilibrant le budget par des emprunts nouveaux, tout en conservant une capacité de désendettement satisfaisante

Dans un contexte budgétaire contraint, l'orientation générale du projet de budget 2024 vise à préserver la capacité d'autofinancement, afin de financer la poursuite de l'investissement en priorité par l'épargne afin de ne pas accroître inconsiderément l'encours de la dette.

Des autorisations de programme et crédits de paiement seront également mises en place concernant les projets d'investissement pluriannuels.

c. Recettes d'investissement prévisionnelles – programmation des demandes de subvention 2024

VIDEOPROTECTION PHASE 2 :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	taux financement
VIDEOPROTECTION ZAE	62 722,06 €	sub REGION AURA pour ZAE	50 177,62 €	80%
VIDEOPROTECTION VOIE PUBLIQUE	107 361,60 €	sub REGION AURA pour Voie publque	53 680,80 €	50%
VIDEOPROTECTION GARE	31 400,71 €	sub REGION AURA pour Gare	15 700,36 €	50%
VIDEOPROTECTION DEPORT GENDARMERIE	7 729,67 €	sub ETAT FIPD pour déport Gendarmerie	7 729,67 €	100%
		Autofinancement pour la totalité	81 925,59 €	39%
TOTAL VIDEOPROTECTION phase 2	209 214,04 €		209 214,04 €	

REHABILITATION DE L'ECOLE DE LA MARELLE :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	taux financement
Estimation travaux	513 200,00 €	sub ETAT FONDS VERT / DSIL	278 352,00 €	45%
Maitrise d'œuvre / aléas	103 160,00 €	sub DEPARTEMENT AAP 2024	180 000,00 €	29%
		sub COR CONTRAT CHALEUR RENOVELABLE	29 400,00 €	5%
		CEE (prime énergie)	3 352,00 €	1%
		Autofinancement	125 256,00 €	20%
TOTAL REHABILITATION ENERGETIQUE ECOLE LA MARELLE	616 360,00 €		616 360,00 €	100%

REHABILITATION DU PONT DU LD « LA RIVIERE » :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	taux financement
Estimation travaux	224 200,96 €	sub ETAT DETR	50 000,00 €	22%
		Participation MAIRIE St VICTOR	112 100,48 €	50%
		Autofinancement	62 100,48 €	28%
TOTAL REHABILITATION PONT "la Rivière"	224 200,96 €		224 200,96 €	100%

MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE D'ACCES :

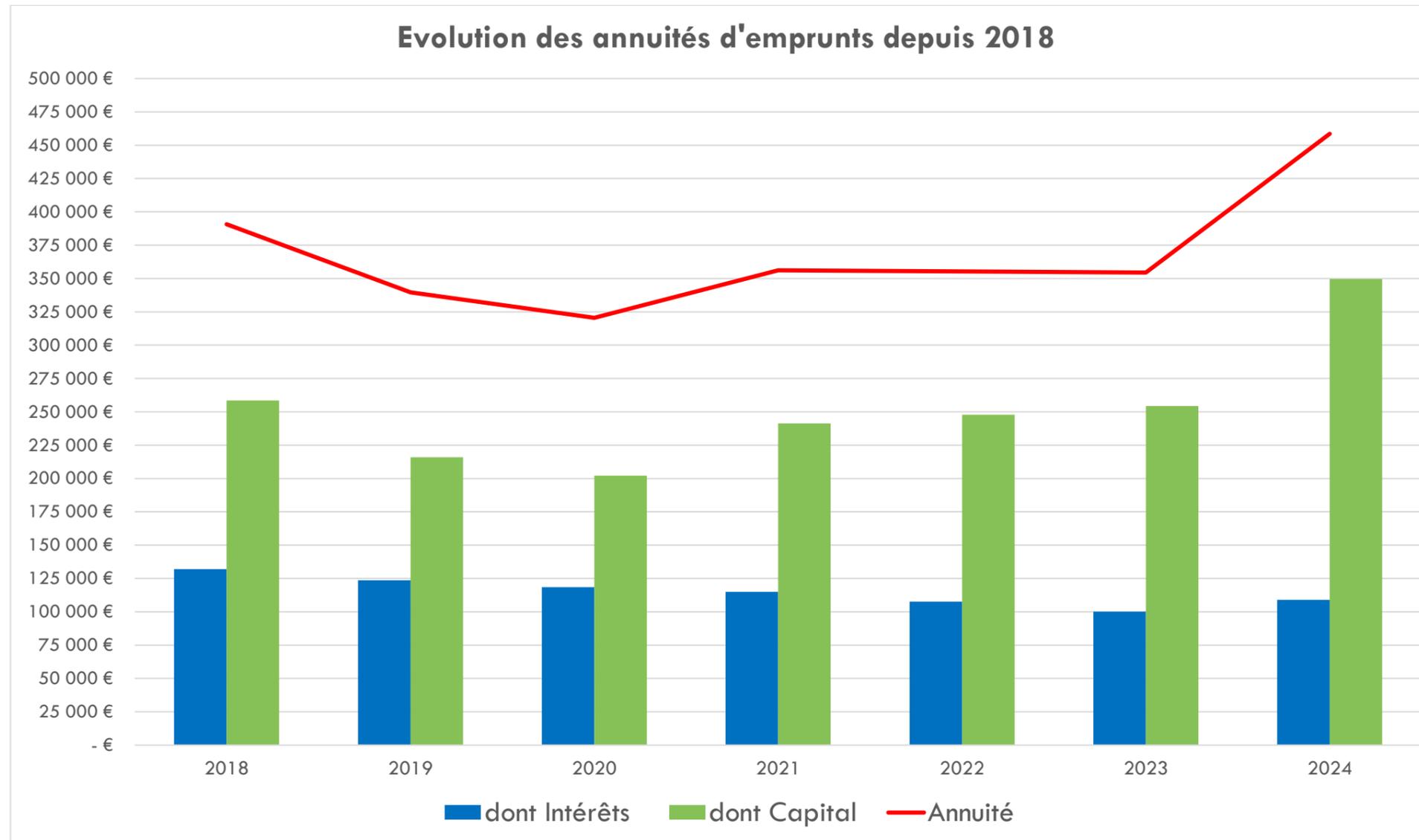
DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	taux financement
Estimation travaux	110 000,00 €	sub DEPARTEMENT AAP 2024	55 000,00 €	50%
		Autofinancement	55 000,00 €	50%
TOTAL MISE EN PLACE DU CONTRÔLE D'ACCES POUR LES BATIMENTS COMMUNAUX	110 000,00 €		110 000,00 €	100%

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – démolition :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	taux financement
Estimation travaux	430 000,00 €	sub DEPARTEMENT AAP 2024	160 000,00 €	30%
Mission AMO et études diverses (diagnostic amiante...)	52 106,00 €	sub ETAT DETR	130 000,00 €	25%
Mission MOE démolition de l'ex site Gerflor	43 000,00 €	Autofinancement	235 106,00 €	45%
TOTAL DEMOLITION PRELALABLE à LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE	525 106,00 €		525 106,00 €	100%

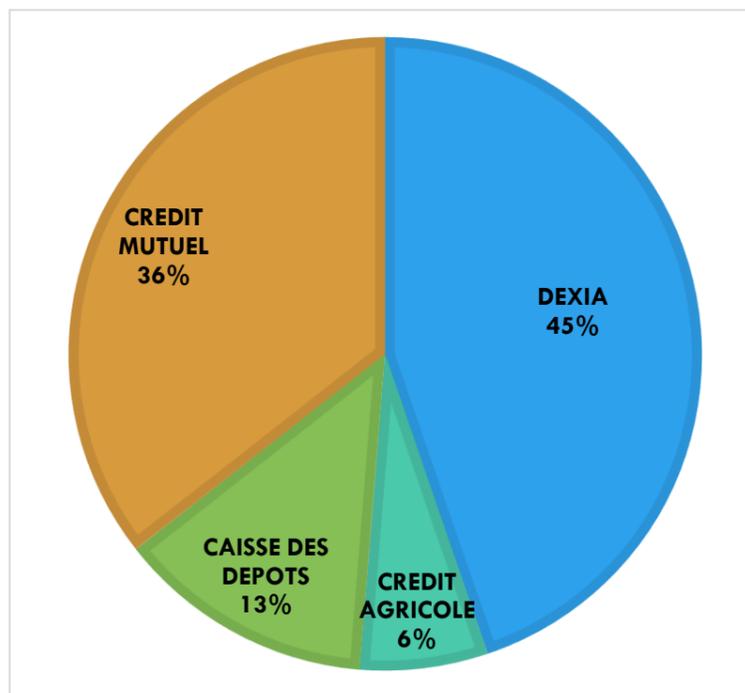
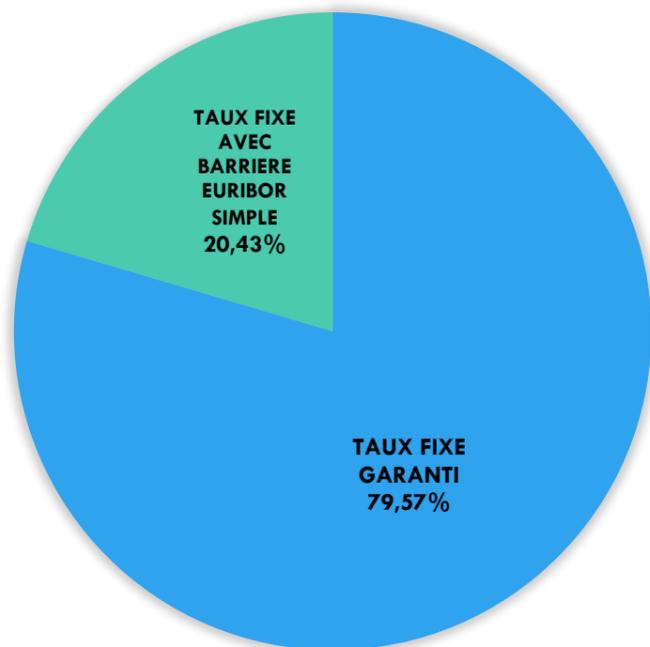
4- Dette

a. Evolution des annuités d'emprunts de 2018 à 2024



Le dernier emprunt contracté par la Commune date d'août 2022, pour 1 500 000 € sur 15 ans à taux fixe de 1,70% (financement des travaux de construction du Gymnase). Cet emprunt a été débloqué en totalité en 2023 et la 1^{ère} échéance de remboursement interviendra le 31/01/2024, ce qui justifie la hausse de l'annuité à partir de 2024.

b. Evolution de l'encours de la dette au 1^{er} 01/2024



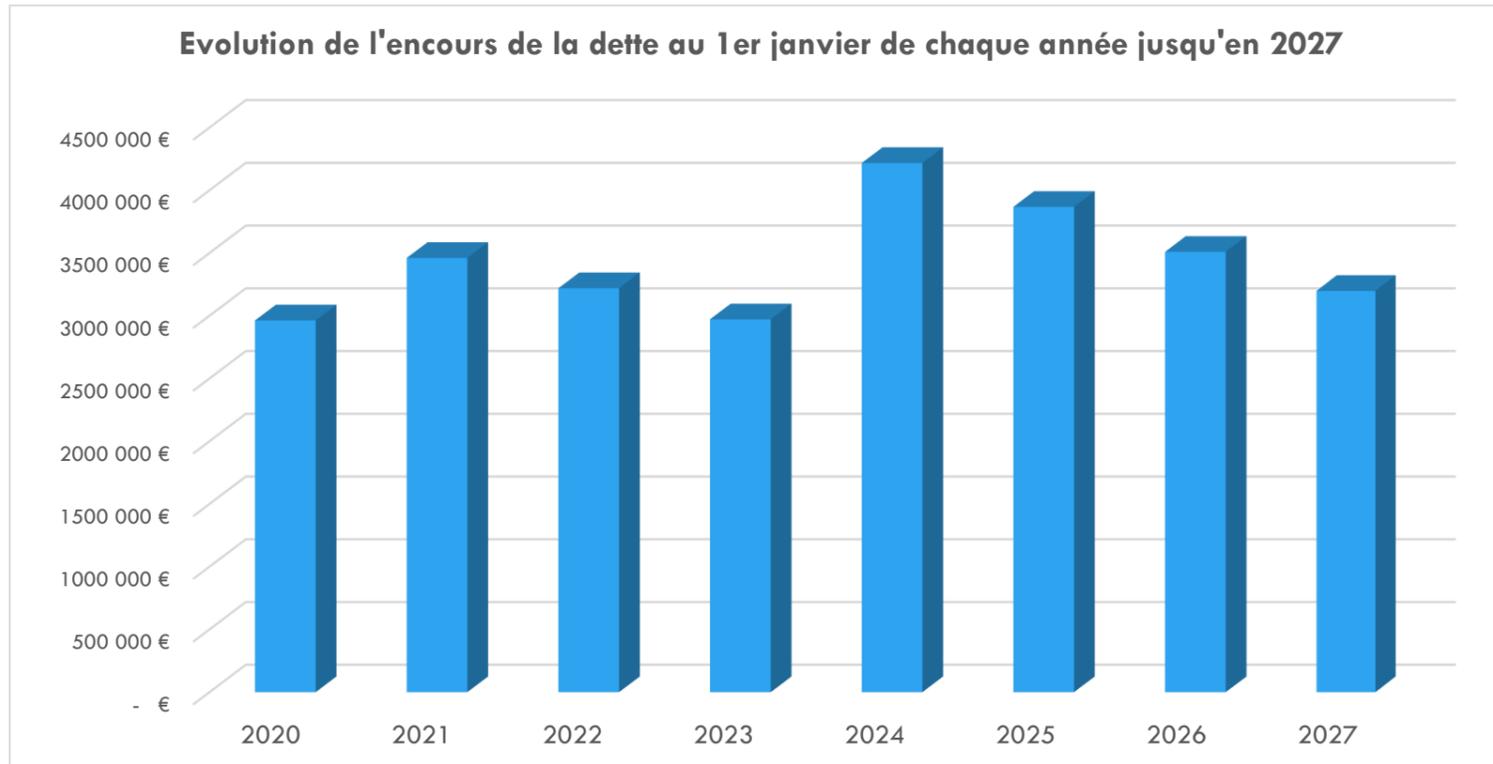
Au 1er janvier 2024, l'encours global de la dette s'élève à 4 216 995,75 € dont :

Par type de taux :
 TAUX FIXE GARANTI : 3 355 512,11 €
 TAUX FIXE AVEC BARRIERE EURIBOR SIMPLE : 861 483,64 €

Par Etablissement bancaire :
 DEXIA : 1 887 232,35 €
 CREDIT AGRICOLE : 275 450,36 €
 CAISSE DES DEPOTS : 554 313,04 €
 CREDIT MUTUEL : 1 500 000,00 €

Prêteur	Date contrat	Montant initial	Type de taux	1ère échéance	Dernière échéance	Objet de l'emprunt	Dette en Capital au 01/01/2024	Echeance capital 2024	
DEXIA	29/09/2010	600 000,00 €	F	01/03/2011	01/12/2025	PISCINE	80 000,00 €	40 000,00 €	
DEXIA	29/09/2010	259 344,00 €	F	01/04/2011	01/01/2026	CHAUFFERIE BOIS & PISCINE	45 181,71 €	19 775,88 €	
CRCA	18/06/2013	900 000,00 €	F	31/07/2013	31/07/2027	PPE	275 450,36 €	65 467,94 €	
DEXIA	27/04/2005	815 340,00 €	F EURIBOR	01/05/2006	01/05/2035	TRAVAUX D' INVESTISSEMENT	470 098,14 €	29 534,15 €	
CDC	20/05/2020	700 000,00 €	F	20/11/2020	20/08/2035	REHABILITATION FRICHE ROBIN MARIETTON	554 313,04 €	45 476,15 €	
DEXIA	21/06/2006	625 000,00 €	F EURIBOR	01/05/2009	01/05/2038	COUCY - MEDIATHEQUE - MARELLE - CINTEX - MAISON DE LA MUSIQUE	391 385,50 €	20 283,60 €	
DEXIA	30/06/2006	625 000,00 €	F	01/01/2009	01/01/2038		414 283,17 €	19 769,31 €	
DEXIA	24/11/2007	725 000,00 €	F	01/04/2010	01/01/2039		486 283,83 €	20 672,28 €	
CM	11/08/2023	1 500 000,00 €	F	31/01/2024	31/01/2038	CONSTRUCTION GYMNASE	1 500 000,00 €	88 634,36 €	
		6 749 684,00 €						4 216 995,75 €	349 613,67 €

c. Indicateurs et ratios de la dette depuis 2020 (prospective jusqu'en 2026)

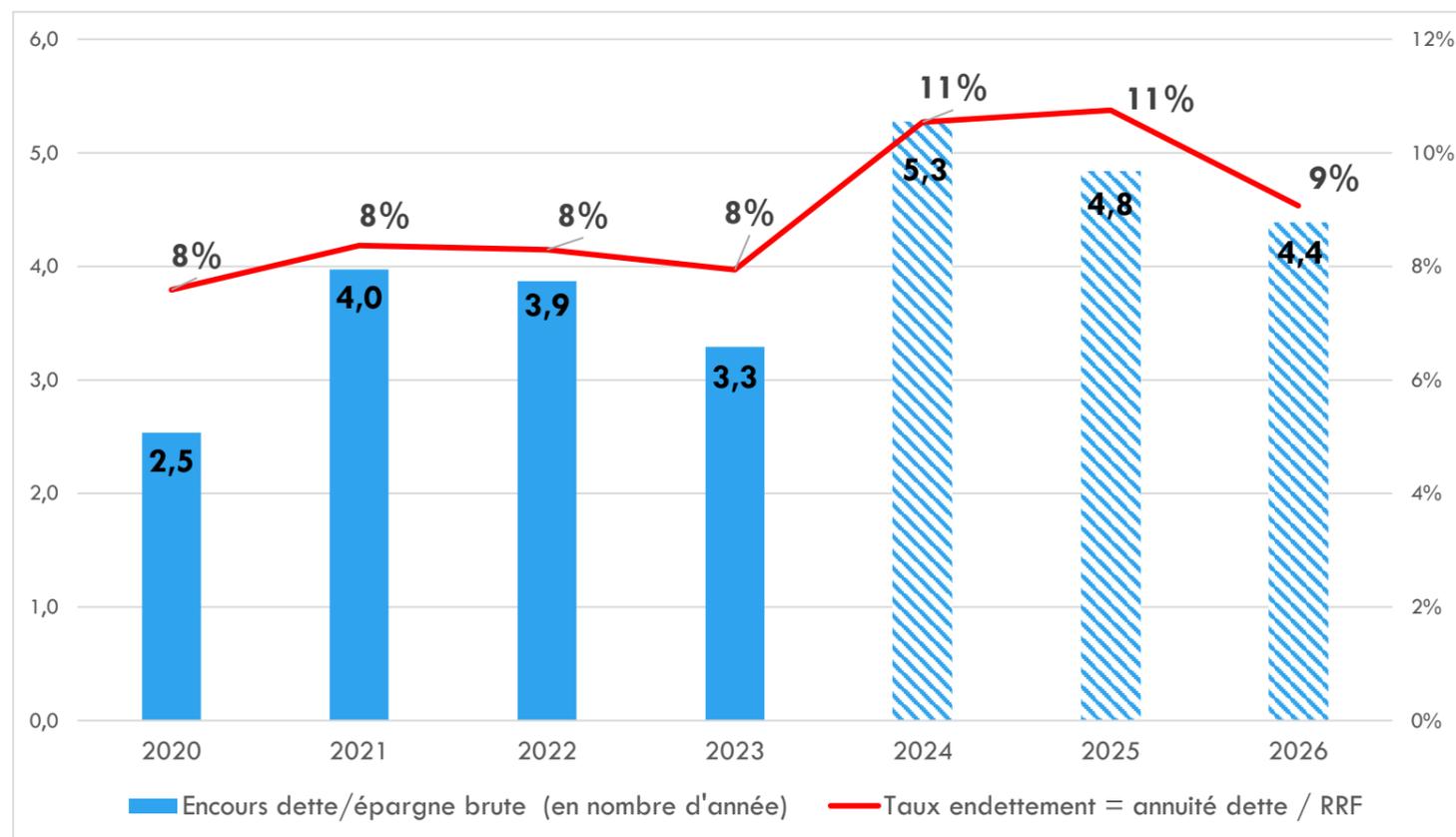


Commentaire :

Impact du nouvel emprunt contracté pour la CONSTRUCTION DU GYMNASSE en 2024 (1 500 000 €).

- Fin 2025 fin de remboursement de l'emprunt de 600 000€
- En 2026 fin de l'emprunt de 259 344 € tous deux contractés en 2010
- En 2027 fin de remboursement de l'emprunt de 900 000€ contracté en 2013.

3 emprunts, représentant 1 759 344 € de capital emprunté, seront arrivés à leur terme d'ici 2027



Capacité de désendettement : nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne nette.

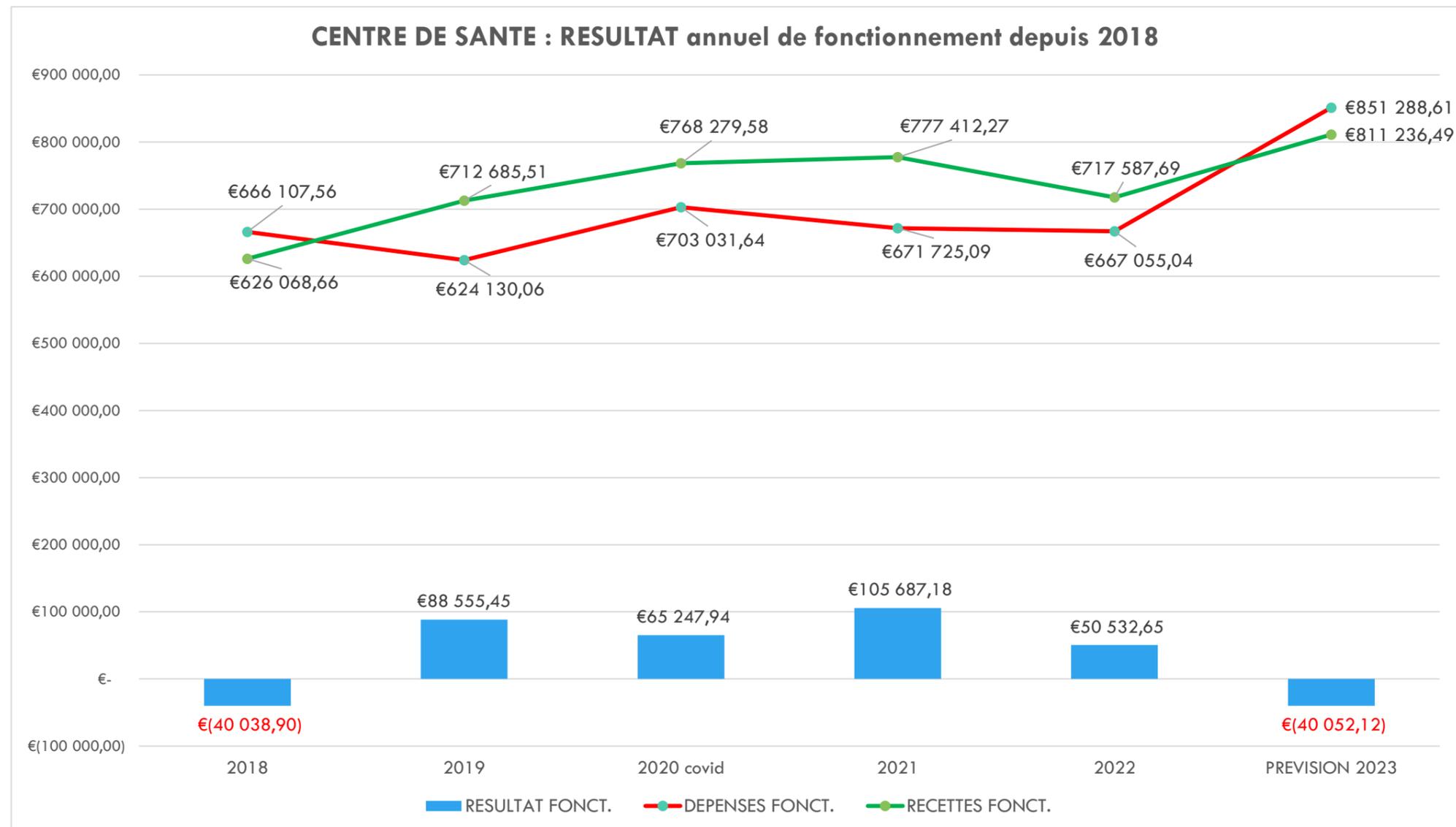
2024 : 5,3 années et 2026 : 4,4 années, si RRF* constantes et sans nouveaux emprunts.

NB : < 12 ans = bonne capacité de désendettement

Taux d'endettement : 11% en 2024 pour retrouver un taux de 9% en 2027 à RRF constantes (référence 2023).

RRF = recettes réelles de fonctionnement

a. Le Centre municipal de santé



Les raisons expliquant le déficit constaté en 2023:

- La mise en place de DOCTOLIB en juillet 2023 correspondant à 10 000 € de nouvelles dépenses (sans réduction du temps de travail des secrétaires médicales car cela a pour objectif de les décharger des tâches de secrétariat pour assurer un meilleur suivi administratif du Centre)
- Bascule de 60 000 € au budget principal en 2023 pour le financement de l'installation de la climatisation du Centre de santé
- En 2023 : 2 médecins absents remplacés partiellement engendrant un coût supplémentaire pour le Centre, l'indemnisation des congés maladies étant plafonnés par la CPAM (25%)
- Coût d'un acte (frais de personnel / nombre d'actes) évolue plus rapidement que le produit d'un acte (prix de la consultation + les forfaits CMS) :

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes (consultation + forfait) / actes annuels	26,73 €	27,07 €	28,30 €	26,68 €	27,13 €
charges de personnel/ acte	30,92 €	30,33 €	30,77 €	32,22 €	35,41 €

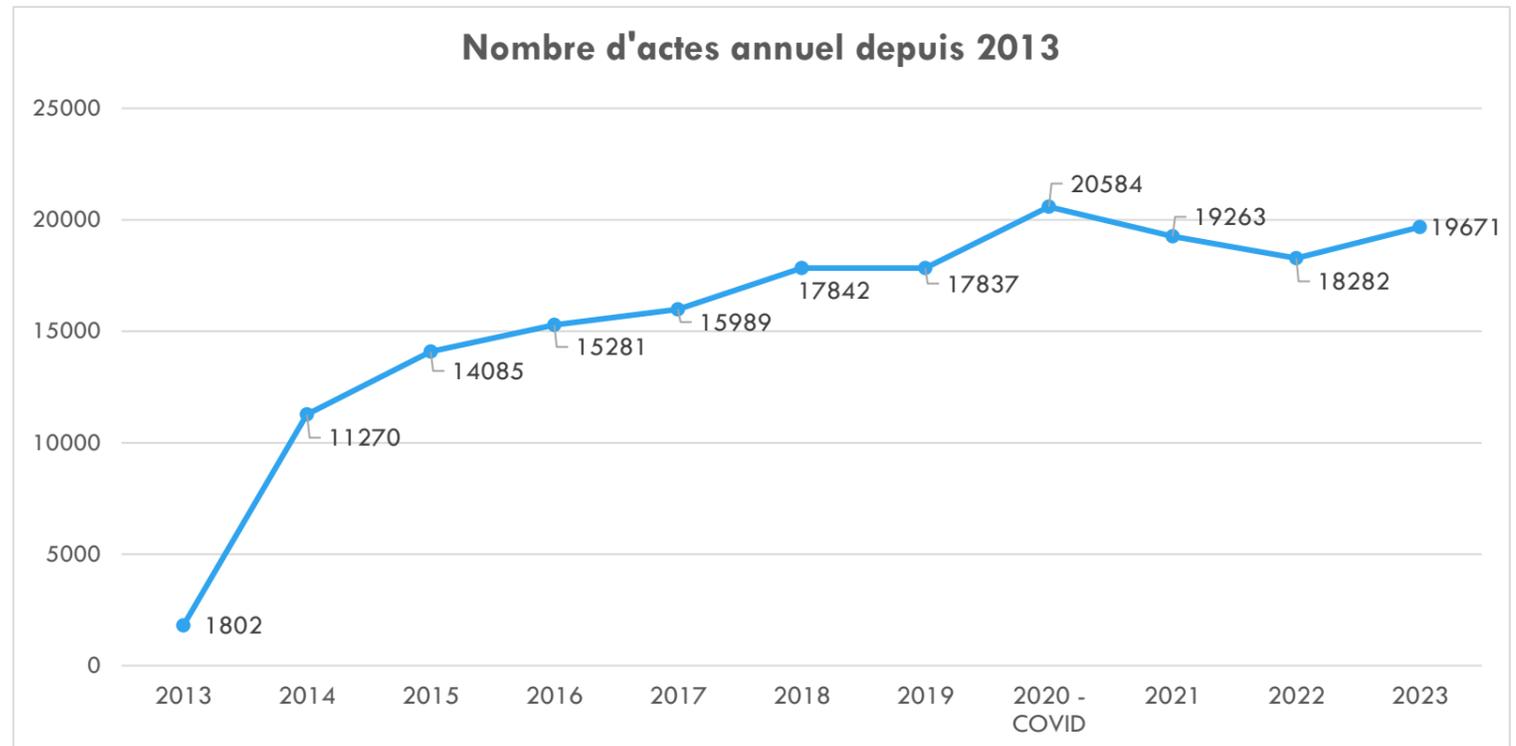
Prévisions 2024 :

- 1 congé maternité et recherche d'un médecin remplaçant
- Projet d'agrandissement du Centre de santé pour la création de cabinets supplémentaires (étude programmée en 2024)

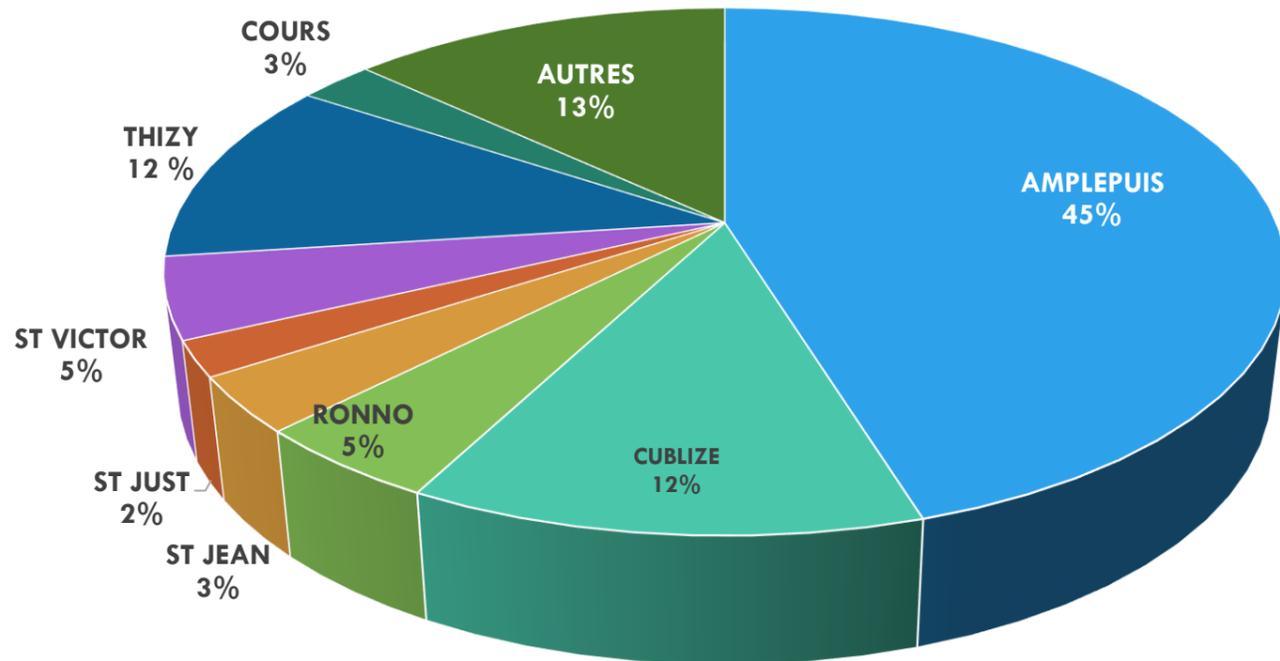
- Les effectifs actuels du CENTRE MUNICIPAL DE SANTE :

TOTAL ETP MEDECINS 2023 : 6.15 ETP
 Rappel ETP 2022 : 5,95 ETP

TOTAL ETP SECRETAIRES MEDICALES 2023 : 1.97 ETP
 Rappel ETP 2022 : 2.97 ETP (dont 1 apprenti)



Actes année 2023 par Commune

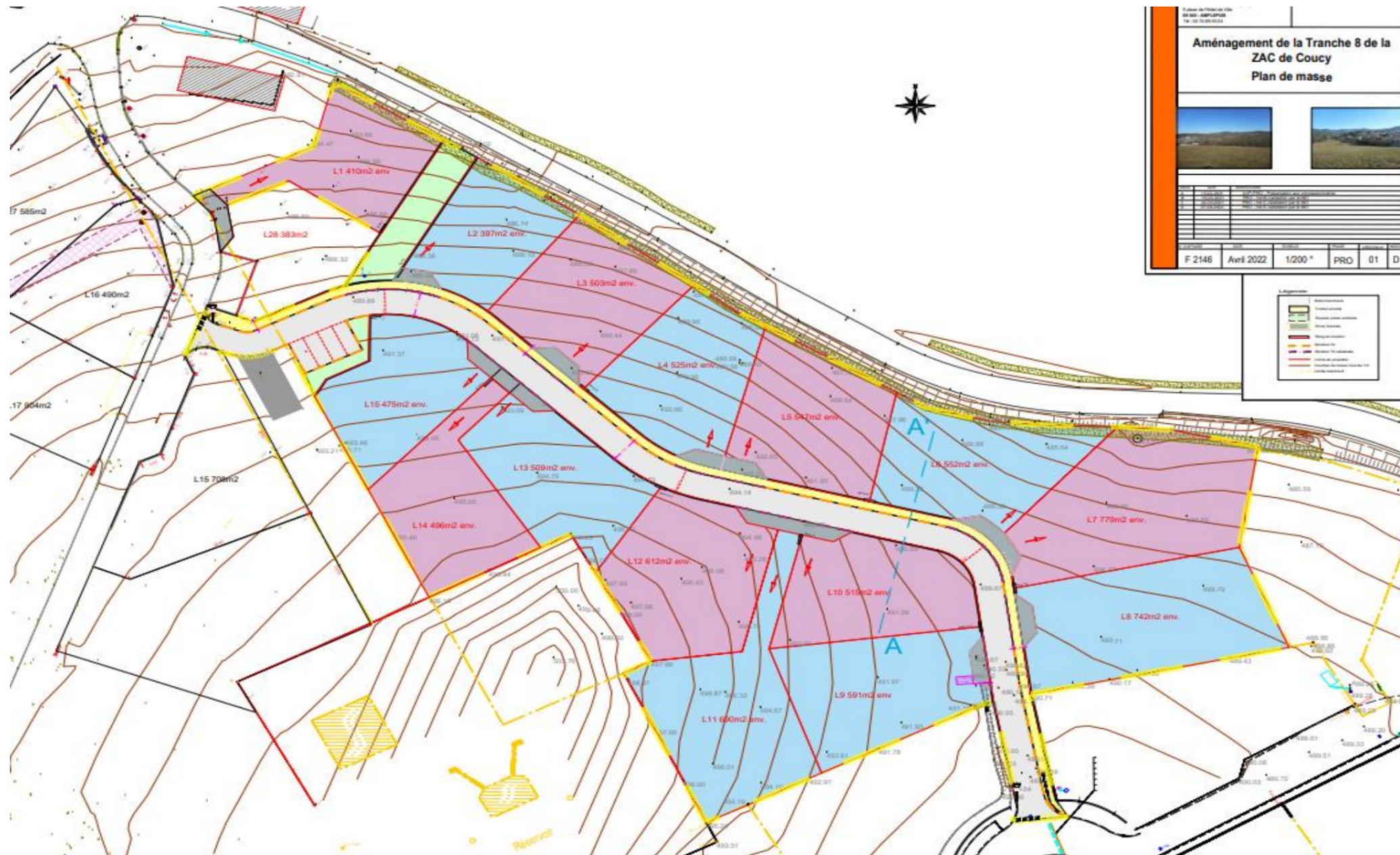


62 % des actes ont été réalisés en faveur des Communes conventionnées (Amplepuis, Cublize et Ronno)

b. La ZAC de Coucy

La viabilisation de la tranche VIII (dernière tranche) s'est achevée au 1^{er} semestre 2023, permettant la commercialisation des 16 lots en fin d'année 2023.

Au 01/01/2024 il reste 8 lots disponibles dans la tranche VII et 15 lots dans la tranche VIII, soit 23 lots disponibles sur les 159 lots aménagés sur la totalité de la ZAC COUCY.



Le budget annexe ZAC COUCY sera clôturé dès que tous les lots seront vendus.

Une première estimation du RESULTAT global de la fin d'aménagement de la Zac de Coucy est évaluée à environ 632 000 € sous réserve du montant des finitions de voirie à réaliser sur les tranches 6 – 7 et 8 et sans prendre en compte le prix d'acquisition du terrain de la ZAC COUCY datant de 1985-1987 pour 450 000 € comptabilisés au budget principal. En prenant en compte ce dernier élément, le résultat net de fin d'aménagement s'élèverait à 182 000 €

Le Conseil Municipal est invité à débattre de ces orientations budgétaires.

GLOSSAIRE

Annuité de la dette : elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figurent parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le 
ID : 069-21690068-20240206-160124-DE

Autres charges de gestion courante : elles concernent les dépenses du compte 65 et se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents, et des participations obligatoires.

Charges de personnel (et frais assimilés) : elles regroupent notamment les rémunérations et les charges sociales (compte 64) mais aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent (comptes 631 et 633) et les prestations versées au personnel extérieur au service (compte 621). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 012 de la balance générale.

Charges à caractère général ou charges de gestion générale : elles se composent des achats stockés ou non stockés (compte 60), des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service (comptes 61, et 62 hors 621) ainsi que des impôts, taxes et versements assimilés (comptes 635 et 637). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 011 de la balance générale.

Dépenses réelles totales : somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement. À ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Dépenses réelles d'investissement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section d'investissement calculés, le cas échéant, hors gestion active de la dette. À ces dépenses, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie.

Dépenses d'équipement brut : ces dépenses réelles intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23) et les opérations pour compte de tiers (compte 45, si possible uniquement 454, 456, 457 et 458) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (compte 72).

Dotations, participations reçues en fonctionnement : elles constituent l'ensemble des recettes du compte 74 et comprennent principalement les transferts reçus par l'État : DGF, attributions de compensation et de péréquation, participations de l'État et autres (emplois jeunes...).

Dotation globale de fonctionnement reçue en fonctionnement : elle correspond aux recettes du compte 741. La DGF est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

Dotations, subventions d'investissement reçues : compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13.

Effort fiscal : C'est le rapport entre le produit des 4 taxes locales et le potentiel fiscal. Ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale sur la commune. Il reflète les différences de taux d'imposition

Emprunts : ce sont les recettes réelles du compte 16 hors gestion active de la dette. Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement initial : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé. Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Impôts et taxes : ce sont les recettes du compte 73.

Intérêts : ils concernent les dépenses réelles du compte 661 (charges d'intérêts).

Potentiel fiscal : indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Potentiel financier : Le potentiel fiscal ne mesure que la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources fiscales, il ne tient pas compte de la richesse tirée par les collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente. Ainsi, le potentiel financier est égal au potentiel fiscal de la collectivité auquel sont ajoutées les dotations récurrentes de l'État.

Produit des 4 taxes : produit 4 taxes voté par la collectivité.

Recettes réelles totales : somme des recettes réelles de fonctionnement et des recettes réelles d'investissement.

Recettes réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

Recettes réelles d'investissement : elles constituent l'ensemble des recettes d'investissement inscrites en mouvements réels, hors gestion active de la dette. À noter que le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ne doit pas figurer dans le montant réel de la recette du compte 10 (dotations, fonds divers et réserves).

Remboursements de dette : ce sont les dépenses réelles du compte 16 duquel on déduit les mouvements liés à la gestion active de la dette.

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70 y compris la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).